

Rapport annuel 2013

Commission de coopération environnementale



Mission

La Commission de coopération environnementale encourage la coopération et la participation du public afin de favoriser la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement en Amérique du Nord pour le bien-être des générations actuelles et futures, dans le contexte des liens économiques, commerciaux et sociaux de plus en plus nombreux qui unissent le Canada, le Mexique et les États-Unis.

Cette publication peut être reproduite en tout ou en partie sous n'importe quelle forme, sans le consentement préalable du Secrétariat de la CCE, mais à condition que ce soit à des fins éducatives ou non lucratives et que la source soit mentionnée. La CCE souhaiterait recevoir un exemplaire de toute publication ou de tout écrit inspiré du présent document.

Available in English – Disponible en español

Commission de coopération environnementale

393, rue St-Jacques Ouest, bureau 200
Montréal (Québec) Canada H2Y 1N9
Tél. : 514 350-4300; téléc. : 514 350-4314
info@cec.org
www.cec.org



Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Déclaration ministérielle de la CCE, Los Cabos, Mexique, 11 juillet 2013..... | 4 |
| Les réalisations concertées | 7 |
| 1. Introduction..... | 8 |
| 2. Plan de travail concerté | 8 |
| Rapport du Secrétariat sur le recyclage et la gestion écologiquement rationnelle des batteries d'accumulateurs au plomb usées (rapport sur les BAPU)..... | 18 |
| Communications sur les questions d'application | 18 |
| Rapport du Comité consultatif public mixte de la CCE..... | 20 |
| Rapport nationaux..... | 23 |
| Canada | 24 |
| Mexique | 36 |
| États-Unis..... | 44 |
| Rapport financier 2013 | 55 |

Déclaration ministérielle de la CCE

XX^e session ordinaire du Conseil de la CCE

Los Cabos, Mexique, le 11 juillet 2013 — Les principaux enjeux environnementaux que connaît l'Amérique du Nord, dont la pollution de l'air due au transport, les changements climatiques et les expéditions de déchets dangereux, exigent des mesures concertées et coordonnées dans un contexte continental où les frontières sont communes et les économies étroitement liées.

Au cours de la session ordinaire que nous avons tenue aujourd'hui, à titre de Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE), nous avons convenu d'adopter un nouveau plan opérationnel pour 2013 et 2014 qui repose sur des activités concertées dans trois domaines stratégiques afin d'optimiser l'incidence de nos travaux, à savoir l'écologisation du transport, la lutte contre les changements climatiques tout en améliorant la qualité de l'air et la gestion des déchets commerciaux.

Les participants à notre séance de discussion ouverte sur le transport et l'environnement ainsi que les membres du Comité consultatif public mixte (CCPM) durant les tables rondes qu'ils ont tenues hier sur le transport durable, ont réclamé des mesures afin de réduire les répercussions environnementales de nos réseaux de transport, car ils constituent des liens essentiels entre nos trois pays. À cette fin, nous annonçons la mise sur pied de nouveaux projets en vue de diminuer les émissions provenant des camions et des autobus de même que du transport maritime, particulièrement à nos frontières et le long de nos côtes.

Nous avons également décidé de multiplier nos efforts concertés afin de lutter contre les changements climatiques tout autant que contre les polluants atmosphériques dangereux qui menacent la santé de nos collectivités et la vitalité de nos économies. Ces efforts sont destinés à réduire les concentrations de carbone dans l'atmosphère en protégeant les écosystèmes côtiers et forestiers, à éviter les émissions de carbone noir, à recueillir et à diffuser des données fiables et comparables sur les émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants, et à promouvoir la construction de bâtiments écologiques.

La gestion des déchets commerciaux, dont font partie les déchets électroniques et les batteries d'accumulateurs au plomb usées, exige une attention particulière de la part de nos gouvernements. Le récent rapport du Secrétariat de la CCE, intitulé *Un commerce dangereux? Examen des exportations de batteries d'accumulateurs au plomb usées produites aux États-Unis et du recyclage du plomb de seconde fusion au Mexique, aux États-Unis et au Canada*, formule des recommandations particulières dont nous avons tenu compte en élaborant une réponse nord-américaine par l'entremise de nos fonctionnaires chargés de l'application des lois et de la réglementation, et ce, dans le but de veiller à ce que ces déchets soient adéquatement gérés et n'aient pas d'effets néfastes, ni sur l'environnement ni sur la santé de nos collectivités.

En dernier lieu, dans le cadre du nouveau plan opérationnel, nous entendons continuer à collaborer grâce à d'importants nouveaux projets destinés à exercer un suivi des polluants en Amérique du Nord, à protéger les écosystèmes que nous partageons, à réduire les risques que présentent les substances chimiques et à coordonner l'application des lois de l'environnement.

Prise de mesures dans le cadre de partenariats communautaires

Les collectivités d'Amérique du Nord s'attaquent de front aux enjeux environnementaux en entreprenant d'intéressants et fructueux projets communautaires qui ont pour but de restaurer les écosystèmes que modifient les espèces envahissantes, d'améliorer la qualité de vie des collectivités grâce à des techniques de construction durables dans les localités côtières dévastées par les ouragans, et de restaurer la diversité naturelle tout en embellissant les quartiers urbains par l'enlèvement du béton et de l'asphalte. Il s'agit seulement de quelques-uns des projets qui ont des incidences directes et positives sur des collectivités et un

environnement déterminés, et que nous sommes fiers de soutenir grâce au programme de subventions cadrant avec notre Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement.

Aujourd'hui, nous lançons à nouveau un appel aux dirigeants des collectivités pour qu'ils proposent des projets pratiques illustrant la valeur d'approches novatrices en vue de régler les problèmes environnementaux qui touchent les collectivités et les autochtones et ont une portée locale et régionale, et ce, en favorisant l'établissement de partenariats et en obtenant des résultats clairs et concrets qu'il est possible de communiquer aux collectivités de toute l'Amérique du Nord. Nous fondant sur les nombreuses réalisations que permet d'obtenir ce programme de subventions, nous avons consacré un montant de 1,2 million de dollars afin de financer ces nouveaux projets au cours des deux prochaines années. Les intéressés peuvent présenter des propositions jusqu'au 10 septembre 2013, et nous nous réjouissons à l'avance d'annoncer quels seront les bénéficiaires de ces subventions au début de la prochaine année.

Nouveaux outils en ligne concernant le processus relatif aux communications sur les questions d'application

Nous sommes déterminés à veiller à ce que le processus relatif aux communications sur les questions d'application continue d'être un mécanisme efficace et utile de participation du public qui favorise l'application efficace des lois de l'environnement dans nos trois pays.

L'an dernier, nous avons adopté d'importantes modifications aux *Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement* (ANACDE) afin de nous assurer que le processus se déroule plus rapidement et soit accessible et transparent.

Nous avons le plaisir d'annoncer aujourd'hui la mise en place de deux nouveaux outils destinés à ce que le processus relatif aux communications soit encore plus accessible au public nord-américain. Tout d'abord, un nouveau portail en ligne constituera une ressource conviviale pour que le public puisse présenter des communications. En outre, afin de donner suite à l'ensemble des objectifs qu'a établis le Conseil en vue de favoriser la transparence et la reddition de comptes, un outil de suivi des communications permettra aux parties intéressées de surveiller facilement le respect obligatoire des échéances du processus relatif aux communications que prescrivent l'ANACDE et les Lignes directrices. Au cours de l'année à venir, nos fonctionnaires envisagent de collaborer avec le Secrétariat et le CCPM afin de surveiller et d'évaluer efficacement le processus, et de commencer à appliquer une nouvelle stratégie de sensibilisation à l'égard des communications.

Vingt ans d'une coopération fructueuse dans le domaine de l'environnement

Nous nous réjouissons à l'avance de nous réunir au Canada en 2014, car nous envisageons d'y célébrer le vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'ANACDE, un accord d'une importance historique qui a découlé de négociations sur un accord commercial, et qui a permis à nos trois pays de travailler de concert sur des questions qui touchent leur environnement commun. Du suivi des polluants et de la protection des oiseaux migrateurs qui traversent nos frontières jusqu'à l'écologisation de nos économies, en réduisant les risques que présentent les substances chimiques, et celle de nos chaînes d'approvisionnement industrielles, nous avons obtenu ensemble les résultats les plus significatifs qui soient. Nous entendons poursuivre dans cette voie et donner encore plus de poids à ces efforts concertés au cours des années à venir, plus particulièrement parce que commençons à entreprendre l'établissement du plan stratégique pour 2015 à 2020.

Le Conseil, qui constitue l'organe directeur de la CCE, est constitué des ministres fédéraux de l'Environnement des trois pays (ou de représentants de niveau équivalent) et il se réunit au moins une fois par année. Il s'agit du ministre de l'Environnement du Canada, M. Peter Kent, du ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles du Mexique, M. Juan José Guerra, et de l'administrateur de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis, M. Bob Perciasepe. Quant au CCPM, il compte quinze membres qui agissent de façon bénévole et sont habilités à formuler des avis indépendants au Conseil ainsi qu'à lui faire part des vues du public sur toute question relevant de l'ANACDE.

Les réalisations concertées

1. Introduction

La Commission de coopération environnementale (CCE) a été créée en 1994 en vertu de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (l'ANACDE ou l'Accord), conclu par le Canada, le Mexique et les États-Unis parallèlement à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). La CCE a pour mission d'encourager la coopération et la participation du public afin de favoriser la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement en Amérique du Nord.

Le Conseil, composé des plus hauts responsables gouvernementaux dans le domaine de l'environnement (ministre ou équivalent) des trois signataires de l'ANACDE, est l'organe directeur de la CCE; il supervise la mise en œuvre de l'Accord, ainsi que les activités du Secrétariat. Le Comité consultatif public mixte (CCPM) sert d'organe consultatif indépendant auprès du Conseil sur toute question environnementale relevant de l'Accord. Le siège du Secrétariat de la CCE se trouve à Montréal, et il existe un bureau de liaison à Mexico. Un directeur exécutif supervise les programmes favorisant la coopération sur diverses questions environnementales de portée nord-américaine, la préparation des rapports indépendants du Secrétariat consacrés aux enjeux environnementaux nord-américains et l'unité qui traite les communications des citoyens à propos des questions d'application de la loi. Pour en savoir plus : <www.cec.org>

En juillet, le Conseil a tenu sa XX^e session ordinaire à Los Cabos, au Mexique, où ses membres ont organisé une séance de discussion ouverte consacrée au transport et à l'environnement, et se sont entendus sur les questions prioritaires pour 2013-2014 : l'écologisation du transport, la lutte contre les changements climatiques, tout en améliorant la qualité de l'air, et la gestion des déchets commerciaux. Durant la séance publique, le Conseil a lancé un appel de propositions portant sur des projets « concrets » qui seront financés en vertu du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE). Le Conseil a approuvé l'octroi d'un budget de 1,2 million de dollars à cette initiative pour les deux prochaines années. Il a par ailleurs lancé de nouveaux outils en ligne, qui permettront au public de soumettre des communications sur les questions d'application sur un nouveau portail, et un outil de suivi en ligne facilitant la surveillance par le public des dates limites de dépôt des communications.

2. Plan de travail concerté

Le plan de travail concerté de la CCE respecte le programme établi par le Conseil en 2009, en mettant en œuvre des initiatives concrètes axées sur trois domaines prioritaires, à savoir : Des collectivités et des écosystèmes en santé; Les changements climatiques – Une économie à faibles émissions de carbone; Écologisation de l'économie nord-américaine. Ces priorités stratégiques et les objectifs qui y sont associés sont décrits en détail dans le Plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015. À l'appui de ces trois priorités, la CCE a continué à élaborer des couches cartographiques et des ensembles de données dans le cadre de l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord. Les activités de 2013 comprenaient un atelier en avril, visant à expliquer au public comment faire une utilisation optimale des données géospatiales, afin de mieux comprendre les enjeux environnementaux liés aux emplacements géographiques.

Autre initiative transsectorielle menée à bien : l'inauguration de la bibliothèque virtuelle de la CCE, qui permet au public d'accéder facilement à la collection de travaux publiés ces 20 dernières années en français, en anglais et en espagnol par la Commission, qui portent sur les politiques environnementales et la planification connexe. Créée à l'aide d'Islandora, système de gestion des biens à source ouverte, cette bibliothèque contient de nombreux rapports consacrés aux changements climatiques, aux polluants, aux écosystèmes, à l'économie verte et à l'application de la loi.

Le Canada, le Mexique et les États-Unis reconnaissent que le mieux-être — environnemental et économique — de l'Amérique du Nord dépend de la bonne santé des collectivités et des écosystèmes. C'est pourquoi les Parties souhaitent s'appuyer sur les efforts de collaboration déployés au sein de la CCE en vue

de protéger, préserver et restaurer la santé des personnes, des collectivités et des écosystèmes, grâce à des approches et à des partenariats intégrés et globaux, et multiplier ces efforts.

i) Améliorer l'hygiène du milieu dans les collectivités vulnérables en Amérique du Nord

La pollution de l'environnement peut avoir des effets importants sur la santé humaine. Certaines personnes et certains groupes sont plus vulnérables aux risques associés à l'exposition à des contaminants environnementaux. Ce projet prévoit l'élaboration d'un document-cadre destiné à aider les particuliers et les collectivités à définir les risques potentiels pour la santé associés à la pollution environnementale. Il appuie en outre la mise en œuvre de l'initiative AirNow-International au Mexique, qui vise à créer la capacité d'informer le public à propos des problèmes de qualité de l'air susceptibles d'influer sur la santé humaine.

En avril, la CCE a organisé des séances de formation sur le système de gestion de l'information AirNow à l'intention du *Secretaría de Desarrollo Sustentable* (ministère du Développement durable) à Nuevo León, au Mexique, et sur le *Sistema Nacional de Información de la Calidad del Aire* (SINAICA, Système national d'information sur la qualité de l'air). AirNow définit les possibilités d'améliorer la comparabilité des données, permettant aux Parties à l'ANACDE d'échanger leurs résultats et de renforcer leurs capacités, tout en s'efforçant de promouvoir les objectifs, normes, politiques et règlements nationaux en matière d'atténuation au cours des cinq prochaines années. En juin, on a finalisé l'installation d'AirNow-I au sein du *Sistema Integral de Monitoreo Ambiental* (SIMA, Système intégré de surveillance de l'environnement), à Monterrey (Nuevo León). Ce système a permis une réduction de 80 % du temps de traitement des données, l'amélioration de la qualité de l'air, l'intégration efficace du traitement et de l'analyse des données, et l'utilisation efficace de l'information en vue de la gestion de la qualité de l'air. Enfin, la CCE a rédigé un document sur la vulnérabilité à la contamination environnementale à l'échelle de l'Amérique du Nord, qui doit servir de ressource pour l'élaboration d'outils d'évaluation de l'hygiène du milieu.

Dans le cadre du projet intitulé *Amélioration de la qualité de l'air intérieur afin de réduire l'exposition aux polluants atmosphériques au sein des collectivités autochtones d'Alaska et d'autres régions d'Amérique du Nord*, la CCE a organisé un CCEDialogue sous le thème « The Alaskan experience », webdiffusion interactive qui présentait deux travailleurs de terrain de l'Alaska confrontés à un épineux problème de santé publique en Amérique du Nord : la qualité de l'air intérieur. Grâce à la CCE, ces travailleurs ont expliqué comment ils travaillaient en vue d'atténuer les problèmes de santé chroniques des membres des collectivités autochtones de l'Alaska qui sont liés à des logements en piteux état, au surpeuplement, à la mauvaise qualité de l'air intérieur et à l'absence de plomberie dans les logements.

ii) Renforcer la résilience des écosystèmes communs en péril

En s'inspirant des efforts déployés dans le passé dans le cadre du projet intitulé *Les prairies d'Amérique du Nord*, la CCE a publié en ligne une série de pratiques de gestion propices à l'élevage durable et à la conservation de la biodiversité. Cet outil en ligne présente plus de 100 pratiques et anecdotes relatées par des éleveurs, des organismes spécialistes de la conservation, gouvernements et établissements d'enseignement au Canada, aux États-Unis et au Mexique. Dans le cadre de ces efforts, les représentants de l'Alliance des prairies d'Amérique du Nord ont rencontré des partenaires et des spécialistes en avril afin de discuter de la mise en œuvre de pratiques de gestion propices à l'élevage qui améliorent la durabilité environnementale de l'élevage du bétail dans les ranchs et génèrent des avantages parallèles sur le plan de l'économie et de la biodiversité. Le document intitulé *L'Alliance des prairies d'Amérique du Nord : Un cadre pour le changement* énonce les principes, objectifs et priorités de base en appui aux paysages en exploitation, à la conservation de la biodiversité et au dynamisme des collectivités à l'échelle de l'Amérique du Nord.

Le Groupe de travail sur la région de Big Bend-Río Bravo (BBRB) a redoublé d'efforts en réunissant des spécialistes de la conservation afin qu'ils définissent les principaux domaines de conservation et les ressources connexes, en vue de produire un rapport intitulé *Conservation Assessment for the Big Bend-Río Bravo Region: A Binational Collaborative Approach to Conservation*. On cherche ainsi à faire une évaluation binationale prioritaire que les deux pays pourront utiliser pour appuyer leurs futurs travaux de conservation et de restauration et leurs recherches dans la région. Autres activités : création d'une coopérative d'écotourisme à Boquillas (Coahuila), qui accueillera les visiteurs retraversant la frontière à pied; éradication des espèces terrestres envahissantes (végétales et animales); contrôle et surveillance de 10 km de berges d'un cours d'eau; recherche scientifique sur le transport des sédiments dans le tronçon du Big Bend sur le Río Grande.

La CCE a aidé le Réseau nord-américain sur les espèces envahissantes (*North American Invasive Species Network*, connu sous son sigle anglais NAISN) à recruter de nouveaux partenaires, en organisant des ateliers de renforcement des capacités au sujet de l'introduction et de la propagation des espèces envahissantes, et en créant un site Web et une base de données. Le NAISN regroupe des spécialistes et des institutions qui cherchent à éradiquer les espèces envahissantes en recueillant des données scientifiques sur ces espèces et en réagissant efficacement à la présence d'espèces exotiques envahissantes en Amérique du Nord.

Le Réseau nord-américain d'aires marines protégées (RNAAMP) est axé sur l'éducation et la sensibilisation des collectivités à propos des aires marines protégées (AMP). En janvier, la CCE a diffusé une discussion avec Maria Brown, directrice du Sanctuaire marin national du golfe de Farallones, et Juliet Eilperin, du *Washington Post*. Cette webdiffusion présentait une discussion d'experts à propos de la façon dont les AMP d'Amérique du Nord sont touchées par les changements climatiques, et de la façon dont les gestionnaires des AMP, les responsables gouvernementaux de la conservation marine et d'autres intervenants peuvent utiliser les documents scientifiques préparés par la CCE pour étudier ces impacts. En octobre, les travaux de la CCE dans ce domaine ont été présentés lors d'une conférence à Marseille, en France, par des membres de premier plan du RNAAMP. Pour en savoir plus : <www.cec.org/airesmarines>.

iii) Registres des rejets et transferts de polluants (RRTP)

Le projet de Registre nord-américain de rejets et de transferts de polluants (RNARTP), qui s'appuie sur les données déclarées au RRTP de chaque pays, prévoit la compilation et la publication d'informations relatives à la source des substances toxiques rejetées ou transférées par les établissements industriels en Amérique du Nord, à la quantité de substances et à leur manipulation. Les principaux produits issus de ce projet sont *À l'heure des comptes en ligne*, site Web qui présente de l'information et une base de données interrogeable, permettant de trouver les données intégrées issues des RRTP nord-américains, ainsi que le rapport annuel *À l'heure des comptes*. Le site Web regroupe des informations permettant aux intervenants de comprendre le contexte et les limites des données issues des RRTP, ainsi que les domaines nécessitant d'autres améliorations. Le rapport contient aussi des analyses spéciales des données, qui peuvent éclairer davantage la prise de décisions.

La CCE a poursuivi la préparation du rapport *À l'heure des comptes*, qui doit être publié en 2014 et doit présenter des analyses de 2005 à 2010, en mettant l'accent sur le secteur des pâtes et papiers. Les données datant de 2011 destinées au site *À l'heure des comptes en ligne* seront publiées en 2014. Le site permet de faire une recherche personnalisée dans la base de données intégrée des RRTP nord-américains; les utilisateurs peuvent donc examiner les divers aspects des données déclarées, et accéder à des tableaux sommaires et à des outils permettant de télécharger les données et de les afficher dans l'application cartographique Google Earth.

En mars, la CCE a organisé une réunion des responsables des RRTP nord-américains, afin qu'ils discutent des recommandations issues de la réunion publique sur le RNARTP, relatives au Plan d'action pour l'amélioration de la comparabilité des RRTP en Amérique du Nord. Le Plan d'action propose des mesures précises que doit examiner le Conseil de la CCE. Une version finale de ce plan sera soumise à l'examen du Conseil en 2014.

Dans le cadre d'activités de sensibilisation, la CCE a organisé une série de webinaires de formation en anglais, en français et en espagnol, consacrés à l'utilisation du site *À l'heure des comptes en ligne*, qui a également été présentée lors d'un atelier destiné aux utilisateurs canadiens des données de l'Inventaire national des rejets de polluants, et lors de la conférence de la *Society of Environmental Toxicology and Chemistry*. Les webinaires ont été enregistrés et peuvent être visionnés sur la page YouTube de la CCE.

Également en 2013, la CCE a analysé le rapport *À l'heure des comptes*, mis à jour le site *À l'heure des comptes en ligne* et rédigé le plan d'action, basé sur les recommandations formulées en 2012 lors de sa réunion publique à Toronto. Cette réunion, qui a lieu chaque année, sert de tribune aux citoyens et aux représentants des collectivités, de l'industrie, des établissements d'enseignement, des gouvernements et des ONG qui sont préoccupés par la pollution environnementale en Amérique du Nord, afin qu'ils échangent leurs idées et leurs connaissances à propos des RRTP et de l'accès à l'information publique. Les commentaires des participants servent également à guider la préparation du rapport *À l'heure des comptes* et la gestion du site Web.

iv) Pour une meilleure approche régional de la gestion rationnelle des produits chimiques

Le programme de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) regroupe de hauts responsables gouvernementaux chargés d'établir un cadre pour la gestion rationnelle des substances persistantes, biocumulatives et toxiques en Amérique du Nord.

En juin, le Groupe de travail sur la GRPC s'est réuni à Montréal, au Canada, afin de discuter des résultats du Plan opérationnel pour 2011 et 2012, d'échanger à propos des progrès en matière de pratiques nationales de gestion des produits chimiques et de discuter de projets à venir. Dans le cadre des activités de GRPC menées avec les responsables mexicains en vue de développer les capacités de ce pays, la CCE a organisé en février un atelier sur l'exposition aux dioxines, qui visait à déterminer les voies d'exposition potentielles aux dioxines, aux composés apparentés à la dioxine et à l'hexachlorobenzène susceptibles de générer un niveau d'exposition élevé au Mexique. En se basant sur les données recueillies, la CCE a préparé un rapport et une comparaison trinationale des données de surveillance atmosphérique portant sur les dioxines, les furanes et les biphényles polychlorés à structure coplanaire pour le *North American Air Monitoring Network* (Réseau nord-américain de surveillance de la qualité de l'air). La CCE a également préparé un rapport décrivant l'approche axée sur les risques d'élaboration de lignes directrices visant les dioxines, les furanes et l'hexachlorobenzène présents dans les engrais et les amendements du sol.

La CCE a compilé l'information relative aux méthodes de gestion des déchets mercuriels présents en Amérique du Nord, et publié quatre rapports décrivant en détail les progrès réalisés au chapitre de la gestion rationnelle du mercure, notamment au Mexique. Ces rapports portaient sur : la production non documentée de mercure de première fusion; la substitution des thermomètres au mercure dans les hôpitaux; les résultats des études sur la présence de mercure dans des échantillons de poissons; le rapport final du Plan d'action régional nord-américain relatif au mercure. La CCE a par ailleurs publié des documents de sensibilisation relatifs à l'exposition aux dioxines associée à la combustion du bois et aux déchets agricoles. Dans le cadre de ses travaux continus relatifs aux éthers diphényliques polybromés (EDPB), la CCE a trouvé des produits de remplacement aux EDPB au Mexique; de plus, elle a confirmé la présence d'EDPB et d'ignifugeants dans le lixiviat et les biosolides. Une étude comparative entre les

inventaires nationaux de substances chimiques a été menée, et le rapport final relatif au lindane et à d'autres isomères de l'hexachlorocyclohexane a été publié.

Le Plan d'action régional nord-américain relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales (PARNA relatif à la SEE) fait toujours partie intégrante du programme global de GRPC. Ce plan vise à déterminer les effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement, grâce à une approche régionale de la surveillance à l'appui des stratégies de réduction des risques, ce qui inclut l'établissement de priorités, l'assurance de données comparables et le suivi des résultats.

En 2013, le *Programa Nacional de Monitoreo y Evaluación Ambiental* (Proname, réseau national de surveillance et d'évaluation de l'environnement) du Mexique a poursuivi son expansion grâce à l'ajout de deux nouveaux sites (Mapimí et Salamanca). De plus, le microsite Web Proname a été mis à jour, et continuera de permettre l'accès aux résultats des activités de surveillance environnementale à mesure qu'ils seront disponibles.

Dans le cadre du PARNA relatif à la SEE, on a poursuivi en 2013 l'adoption de protocoles d'assurance/de contrôle de la qualité pour les activités de chimie analytique et de présentation de données, et produit des résultats validés à l'échelle continentale. En avril, la CCE a organisé un atelier visant à échanger et à évaluer les résultats obtenus par le Proname avec des représentants et des spécialistes des trois pays. Cet atelier a permis aux Parties à l'ANACDE d'étudier les similitudes entre les programmes, et la façon dont on pouvait envisager la collaboration future en Amérique du Nord. Par ailleurs, la CCE a publié un rapport décrivant les activités liées à l'approche stratégique de la gestion internationale des substances chimiques (SAICM). Plus précisément, ce rapport mesure la façon dont les travaux de la CCE relatifs à la gestion des substances chimiques ont permis de réaliser des progrès sur le plan des indicateurs de la SAICM.

v) Renforcer l'application des lois de l'environnement et des lois sur les espèces sauvages

Le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale (maintenant désigné Groupe de travail sur l'application et l'observation des lois [GTAOL]) est chargé d'améliorer l'observation des lois nord-américaines sur l'environnement et les espèces sauvages, et de renforcer leur application. Le GTAOL est composé de hauts responsables canadiens, mexicains et américains de l'application des lois sur l'environnement et les espèces sauvages.

Dans l'esprit de son engagement à mettre en œuvre une approche de l'application des lois régionales sur l'environnement et les espèces sauvages axée sur le renseignement, durant l'année 2013, la CCE a mis l'accent sur l'échange d'information relative aux déchets dangereux (batteries d'accumulateurs au plomb usées, déchets électroniques, substances appauvrissant la couche d'ozone, moteurs de motocyclettes non conformes et espèces sauvages).

En mars à Minneapolis, le GTAOL a organisé un atelier consacré à l'utilisation des médias électroniques pour mener des enquêtes en vue de l'application des lois sur l'environnement et les espèces sauvages. Cet atelier avait pour objet de partager les expériences de l'utilisation des techniques de pointe dans le cadre d'enquêtes menées avec les médias électroniques pour l'application de la loi axée sur le renseignement. En mai, le GTAOL s'est réuni à Shepherdstown (Virginie-Occidentale) afin de discuter de moyens d'améliorer l'application des lois sur les espèces sauvages axée sur le renseignement et de renforcer les capacités des Parties à l'ANACDE, en ciblant le commerce illicite des espèces sauvages, en particulier des espèces marines. Pour répondre à ce besoin, les organismes clés et les intervenants responsables de la protection des espèces marines en Amérique du Nord se sont rencontrés à Vancouver (Colombie-Britannique) en juin.

Le GTAOL s'est réuni de nouveau en novembre à Washington D.C. pour discuter, analyser les cas exemplaires et les principaux problèmes liés à la mise en conformité des matières réglementées, afin de

définir des méthodes et des moyens de mise en œuvre des activités d'application et d'observation de la loi. Le GTAOL a par ailleurs préparé une fiche technique incluant les éléments saillants des normes applicables aux moteurs des motocyclettes américaines et canadiennes.

Dans le cadre des efforts constants de sensibilisation de la CCE axés sur l'application des lois de l'environnement, le GTAOL a lancé en septembre un outil de formation en ligne sur les déchets dangereux, en anglais, en français, en espagnol et en mandarin, qui avait pour but de faciliter l'identification des déchets dangereux et de leur pertinence dans le contexte du droit international, en soulignant les exigences des Parties à l'ANACDE en matière d'importations et d'exportations. En juin, la CCE a organisé des ateliers sur les pratiques de gestion écologiquement rationnelle (GER) à l'intention des spécialistes du reconditionnement et du recyclage des produits électroniques, à Mexico et Toronto. Ces ateliers visaient à passer en revue les principaux enjeux et les approches de la GER, et à en discuter.

B) Les changements climatiques – Une économie à faibles émissions de carbone

Pour ce qui est de la priorité « Les changements climatiques – Une économie à faibles émissions de carbone », la CCE entend collaborer en vue d'améliorer la comparabilité des données recueillies à propos des émissions de GES, des méthodes de collecte et des inventaires, et créer des réseaux plus efficaces d'experts, ainsi que des systèmes permettant d'échanger l'information relative aux changements climatiques.

i) Mobilisation des spécialistes et renforcement de l'échange d'information sur les changements climatiques et l'économie à faibles émissions de carbone

Depuis 2011, la CCE appuie l'élaboration de méthodes d'estimation du carbone stocké dans les écosystèmes nord-américains. Le projet vise les objectifs clés suivants : élaboration de méthodes et de projets trilatéraux de modélisation; soutien aux efforts de modélisation de la dynamique du carbone dans les écosystèmes forestiers du Mexique, afin d'évaluer cette dynamique à long terme; soutien à l'élaboration d'un système national de comptabilisation du carbone au Mexique; formulation de recommandations pour une approche nord-américaine de la modélisation et de l'analyse, à l'appui de REDD+ au Mexique. En 2013, la CCE a lancé le projet intitulé *Modélisation et évaluation intégrées de la dynamique du carbone forestier et des options d'atténuation des changements climatiques*. Dans le cadre des activités du projet, le CCE a organisé des réunions techniques en janvier et en novembre, afin : de discuter de l'application de modèles empiriques de bilan de carbone et de perturbations sur plusieurs emplacements pilotes au Mexique; de sélectionner des zones d'études pilotes, et de s'entendre sur l'achèvement de séries chronologiques annuelles sur la couverture terrestre entre 2005 et 2010; d'évaluer la possibilité d'élaborer des produits géographiquement détaillés et nouveaux sur la couverture terrestre. La CCE a également lancé un nouveau projet consacré au carbone côtier végétalisé (carbone bleu), qui étudie la quantité de carbone stockée dans les mangroves, les marais salés et les herbiers d'Amérique du Nord.

C) Écologisation de l'économie nord-américaine

La CCE travaille avec ses partenaires du secteur privé afin d'améliorer la performance environnementale du secteur privé dans des domaines comme la conception de bâtiments écologiques très évolués et les mouvements de produits électroniques usagés et d'autres déchets électroniques.

i) Amélioration de la performance environnementale du secteur privé en Amérique du Nord

La CCE a créé une bibliothèque en ligne consacrée aux bâtiments écologiques, qui contient près de 400 publications. Pour en savoir plus : <www3.cec.org/islandora-gb/fr>. Dans le sillage des initiatives de la CCE visant à améliorer la construction de bâtiments écologiques en Amérique du Nord, la CCE a publié trois rapports qui examinent les pratiques exemplaires en matière de financement, d'élaboration de politiques et d'éducation dans le secteur du bâtiment écologique.

En avril, la CCE a organisé un atelier sur l'harmonisation des indicateurs d'efficacité énergétique pour les bâtiments nord-américains, en mettant l'accent sur l'adoption par le Mexique des exigences *Energy Star* pour les bâtiments commerciaux. De plus, un groupe de discussion s'est réuni à Toronto pour étudier les modèles de financement des bâtiments écologiques; les participants ont transmis leur rétroaction aux États-Unis et au Canada. Un groupe de discussion similaire, mis sur pied à Mexico, a transmis ses observations aux responsables mexicains à propos des modèles de financement. Enfin, la CCE a organisé une réunion à Ottawa afin de préparer des analyses de rentabilisation de modèles de financement des bâtiments écologiques capables de multiplier le nombre de bâtiments de ce type construits au Canada et aux États-Unis. En mai, la CCE a mis sur pied un groupe d'experts sur le Web, chargé d'analyser le changement de culture vers les bâtiments écologiques; les débats ont été diffusés dans le cadre de la série CCEDialogue. En novembre, le CCE a réuni des intervenants et des responsables en marge de la réunion Greenbuild tenue à Philadelphie, afin qu'ils discutent de la mise en œuvre de solutions de financement, à la suite de la publication du rapport intitulé *Amélioration des conditions favorisant le bâtiment écologique en Amérique du Nord*.

La CCE a terminé ses travaux consacrés à l'amélioration de la performance économique et environnementale des chaînes d'approvisionnement dans l'industrie automobile nord-américaine, qui visaient à mobiliser les principaux constructeurs d'automobiles afin qu'ils élaborent des programmes d'écologisation de leurs chaînes d'approvisionnement. Les deux principales réalisations ont été la création d'une section mexicaine de l'*Alianza Verde Automotriz*, et l'organisation de la première tribune nord-américaine de fournisseurs partenaires. Dans le cadre de ces activités, en juin, la CCE a diffusé une conférence portant sur l'innovation au sein de la chaîne d'approvisionnement de l'industrie automobile nord-américaine. Enfin, l'engagement des Parties à l'ANACDE a permis l'adoption du projet visant à améliorer la performance économique et environnementale au sein de la chaîne d'approvisionnement du secteur de la fabrication de camions et d'autobus.

Commission de Coopération Environnementale
Rapport financier en date du 31 décembre 2013
Projets 2013
(montants présentés en milliers de dollars canadiens)

| DESCRIPTION | Budget Annuel 2013 | Dépenses Totales |
|---|-----------------------|---------------------|
| La lutte contre les changements climatiques et l'amélioration de la qualité de l'air | 1,190.0 | 932.7 |
| 1 Le carbone bleu de l'Amérique du Nord : Évaluation du rôle des habitats côtiers dans le bilan du carbone sur le continent | 200.0 | 221.1 |
| 2 Lignes directrices relatives à l'évaluation des émissions de carbone noir en Amérique du Nord | 185.0 | 94.1 |
| 3 Modélisation et évaluation intégrées de la dynamique du carbone forestier et des options d'atténuation des changements climatiques | 210.0 | 193.7 |
| 4 Amélioration des conditions favorisant la construction de bâtiments écologiques en Amérique du Nord | 220.0 | 153.3 |
| 5 Plateforme nord-américaine d'échange d'informations en ligne sur les changements climatiques | 100.0 | 64.7 |
| 6 Amélioration de la qualité de l'air intérieur afin de réduire l'exposition aux polluants atmosphériques au sein des collectivités autochtones d'Alaska et d'autres régions d'Amérique du Nord | 150.0 | 108.4 |
| 7 Application du programme AirNow-International en Amérique du Nord | 125.0 | 97.4 |
| Écologisation du transport en Amérique du Nord | 425.0 | 291.2 |
| 8 Écologisation du transport aux postes frontaliers terrestres d'Amérique du Nord | 145.0 | 129.2 |
| 9 Réduction des émissions provenant du transport maritime de marchandises en Amérique du Nord | 150.0 | 98.5 |
| 10 Amélioration de la performance économique et environnementale de la chaîne d'approvisionnement des constructeurs de camions et d'autobus en Amérique du Nord | 130.0 | 63.4 |
| La gestion des déchets commerciaux en Amérique du Nord | 410.0 | 178.1 |

| | | | |
|------------------------------------|--|----------------|----------------|
| 11 | Amélioration de l'application des lois de l'environnement en Amérique du Nord | 210.0 | 78.1 |
| 12 | Gestion écologiquement rationnelle de certaines batteries à la fin de leur cycle de vie en Amérique du Nord, dont les batteries d'accumulateurs au plomb usées | 200.0 | 99.9 |
| Questions intersectorielles | | 640.0 | 559.0 |
| 13 | Établissement de partenariats afin de catalyser la conservation et l'utilisation durable des prairies d'Amérique du Nord | 200.0 | 203.0 |
| 14 | Collaboration nord-américaine en vue de conserver les aires protégées transfrontalières | 200.0 | 153.3 |
| 15 | Amélioration des connaissances trilatérales sur les substances chimiques que contiennent les produits en Amérique du Nord | 150.0 | 108.1 |
| 16 | Achèvement de la surveillance et de l'évaluation environnementales, de l'inventaire des substances chimiques et des activités liées au mercure au Mexique | 90.0 | 94.6 |
| GRAND TOTAL | | 2,665.0 | 1,961.0 |

Rapport du Secrétariat sur le recyclage et la gestion écologiquement rationnelle des batteries d'accumulateurs au plomb usées (rapport sur les BAPU)

En vertu de l'article 13 de l'ANACDE, le Secrétariat a mené un examen indépendant des exportations de BAPU par les États-Unis et du recyclage du plomb de seconde fusion, dont les résultats ont été publiés en avril. Selon le rapport sur les BAPU : entre 2004 et 2011, les exportations de BAPU des États-Unis vers le Mexique ont augmenté de l'ordre de 449 à 525 %, et ont augmenté de 221 % vers le Canada; il n'y a pas de cadre réglementaire équivalent définissant le niveau de protection de l'environnement et de la santé dans les fonderies de seconde fusion d'Amérique du Nord; on observe des incohérences dans le recensement transfrontalier par chacun des trois pays, car il ne correspond pas aux volumes de BAPU expédiés ou reçus par les pays expéditeurs ou destinataires. Le rapport indiquait également que, malgré le processus de délivrance de permis du Mexique, il y a d'importantes lacunes dans son cadre global de réglementation, et des retards considérables par rapport aux normes en vigueur aux États-Unis et au Canada en matière d'environnement et de santé publique. Le rapport présentait aussi des recommandations destinées aux autorités environnementales d'Amérique du Nord, destinées à améliorer la protection de notre environnement commun et la santé des travailleurs et des collectivités. À partir de ce rapport, un nouveau projet visera l'industrie de la transformation du plomb de seconde fusion, en vue de renforcer la compétitivité de ce secteur, de promouvoir des milieux de travail plus sécuritaires et de stimuler la création d'emplois.

Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement

L'amélioration de l'état de l'environnement dans l'ensemble de l'Amérique du Nord est une tâche ambitieuse. Les investissements que fait chaque pays peuvent être plus fructueux si l'on instille un plus grand sens des responsabilités et de l'intendance au sein des collectivités. C'est possible lorsque les efforts du gouvernement sont appuyés et complétés par des partenariats solides avec les intervenants et le public dans les trois pays nord-américains. C'est dans cet esprit que la CCE a créé le PNAACE en 2010, afin d'aider les collectivités à régler les problèmes environnementaux à l'échelle locale. Cette année, le Conseil de la CCE a annoncé son intention d'allouer 1,2 million de dollars au programme de subventions du PNAACE. L'appel de propositions du PNAACE a été fermé en septembre, après qu'on en a reçu plus de 500. En décembre, le Comité de sélection du PNAACE s'est réuni à Montréal (Québec) pour choisir les projets auxquels on attribuera une subvention; la liste finale des bénéficiaires sera annoncée en 2014.

Communications sur les questions d'application

Les articles 14 et 15 de l'ANACDE établissent un mécanisme permettant à toute personne ou organisation non gouvernementale de déposer une communication alléguant qu'une Partie à l'Accord omet d'assurer l'application efficace de ses lois de l'environnement. Ce processus peut mener à la constitution et à la publication d'un dossier factuel contenant des renseignements pertinents liés à l'allégation des auteurs de la communication à propos de la non-application des lois de l'environnement. Ce processus est encadré par les Lignes directrices sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE (les Lignes directrices).

Afin de garantir que le processus de communication sur les questions d'application demeure un mécanisme vital favorisant la participation du public et la transparence gouvernementale, la CCE a créé de nouveaux

outils en ligne afin de faciliter la préparation d'une communication, et d'évaluer le respect des échéances définies dans les Lignes directrices.

En 2013, les activités de sensibilisation suivantes ont été organisées : atelier conjoint du Secrétariat de la CCE, du *North American Consortium on Legal Education* (NACLE, Consortium nord-américain sur l'enseignement du droit), de la Faculté de droit de l'Université McGill et de la Vermont Law School, consacré au développement durable, au processus de communications et aux questions transfrontalières liées à l'énergie; participation aux réunions et aux présentations relatives au dossier factuel Lac Chapala II, à Guadalajara (Jalisco) et Mexico, incluant le salon international du livre de Guadalajara. L'Unité des communications sur les questions d'application de la CCE a elle aussi participé à de nombreuses sessions du CCPM et à des réunions avec les représentants du Conseil, afin de donner ses avis durant le processus de modernisation des communications sur les questions d'application, qui a conduit à la révision des Lignes directrices, et au lancement du portail sur les communications et de l'outil de suivi connexe.

En ce qui concerne l'état d'avancement des communications, entre 1994, année de l'entrée en vigueur de l'ANACDE, et 2013, 83 communications ont été présentées au Secrétariat : 30 portaient sur le Canada, 41, sur le Mexique, onze, sur les États-Unis et une, à la fois sur le Canada et les États-Unis. Durant cette période, le Secrétariat a rejeté 73 communications ou y a mis un terme : 29 ne justifiaient pas un examen plus approfondi aux termes du paragraphe 14(1) ou (2); 19 ont été rejetées après la réponse de la Partie concernée; cinq autres ont été retirées. La CCE a recommandé la constitution de 29 dossiers factuels au Conseil. Dans deux cas, le Conseil a voté contre la recommandation du Secrétariat relative à l'élaboration d'un dossier factuel. Le Secrétariat a publié 17 dossiers factuels.

Durant l'année 2013, le Secrétariat : a soumis trois dossiers factuels provisoires au Conseil, qui disposait de 45 jours pour commenter la pertinence de ces dossiers (*Pollution environnementale à Hermosillo II*, communications regroupées *Ex Hacienda El Hospital II* et *Ex Hacienda El Hospital III*, et *Centrales électriques au charbon*); a soumis le dossier factuel final *Pollution environnementale à Hermosillo II* au vote du Conseil, qui devait déterminer s'il fallait rendre ce dossier accessible au public; a rendu accessible au public le dossier factuel final *Lac Chapala II*, conformément à la résolution du Conseil n° 13-01. Le Secrétariat a poursuivi son examen en vue de déterminer si la communication *Fermes salmونيocoles en Colombie-Britannique* justifiait la constitution d'un dossier factuel. Le Secrétariat a déterminé que trois communications ne satisfaisaient pas à tous les critères d'admissibilité énoncés à l'article 14 et a mis fin au processus relativement à ces communications : Parcs éoliens du fleuve Saint-Laurent, Rejets provenant d'une raffinerie en Louisiane et Rejets provenant d'une raffinerie à Shreveport, en Louisiane. Le Secrétariat a demandé une réponse du Canada à propos de la communication Bassins de résidus de l'Alberta, et une réponse du Mexique en ce qui concerne la communication révisée Développement touristique dans le golfe de Californie. Le Secrétariat a par ailleurs recommandé au Conseil la constitution d'un dossier factuel pour trois communications (*Terres humides de Manzanillo*, *Protection de l'ours blanc* et *Canyon du Sumidero II*) et demandé qu'on mette fin au processus pour une communication (*Station d'épuration des eaux usées d'Iona*), conformément au paragraphe 15(1).

Le Secrétariat a également examiné trois nouvelles communications afin de déterminer si elles satisfaisaient aux critères énoncés au paragraphe 14(1) : *Développement touristique dans le golfe de Californie*, dont les auteurs allèguent que le Mexique autorise divers projets de construction et l'aménagement de complexes immobiliers pour touristes dans des régions fragiles sur le plan écologique; *Rejets provenant d'une raffinerie en Louisiane*, dont les auteurs allèguent que l'US *Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement des États-Unis) a omis d'appliquer la *Clean Air Act* (CAA, Loi sur l'air salubre) pour remédier aux dangers environnementaux découverts lors de l'inspection effectuée en juillet 2012 par l'EPA relativement au plan de gestion des risques de la raffinerie d'ExxonMobil située à Bâton

Rouge, en Louisiane; *Rejets provenant d'une raffinerie à Shreveport, en Louisiane*, dont les auteurs allèguent que l'EPA a omis d'appliquer la *Clean Air Act* de 1990 et les modifications qui y ont été apportées.

Comité consultatif public mixte

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) est composé de quinze membres (cinq représentants de chaque pays) dont le rôle principal consiste à transmettre des avis au Conseil sur toute question visée par l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement, et à servir de source d'information au Secrétariat de la CCE. Jusqu'à maintenant, le CCPM a transmis 106 avis au Conseil en tout, dont quatre en 2013, qui portaient sur les enjeux environnementaux suivants en Amérique du Nord : résilience des collectivités; économie axée sur les énergies durables; plan opérationnel de la CCE; 20^e anniversaire de l'ALÉNA.

En mars, le CCPM a émis l'avis n° 13-01 consacré aux collectivités résilientes en Amérique du Nord, qui contenait des recommandations soulignant l'importance de l'utilisation de l'information figurant dans l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord, et mentionnant que la CCE peut jouer un rôle clé dans la désignation des zones où l'on peut contrôler les perturbations, ainsi que des collectivités plus vulnérables aux effets des changements climatiques planétaires.

En avril, le CCPM a tenu une réunion consacrée à l'écologisation de l'économie énergétique de l'Amérique du Nord. Sous l'égide de spécialistes du domaine — dont un Prix Nobel de la paix —, le CCPM a reconnu que l'Amérique du Nord possède de nombreuses réserves de combustibles fossiles, mais aussi mis en lumière le danger à long terme associé au maintien des pratiques actuelles d'exploitation et de consommation d'énergie dans la région. Par ailleurs, le CCPM a lancé une consultation publique sur le 20^e anniversaire de l'ALÉNA et de l'ANACDE. Souhaitant connaître la perception qu'ont les gens des succès et des échecs environnementaux associés à ces deux accords, la CCE a demandé si l'organisation atteignait ses objectifs et si ceux-ci étaient adaptés aux actuels défis environnementaux.

En mai, le CCPM a lancé un appel de commentaires publics à propos de l'ébauche de plan opérationnel de la CCE pour 2013 et 2014. Les commentaires reçus durant la consultation publique menée par le CCPM ont été intégrés à l'avis au Conseil n° 13-03, qui soulignait le fait que plusieurs projets associés aux objectifs Changements climatiques – Une économie faible en carbone et Écologisation de l'économie nord-américaine ne comportaient aucun volet consacré aux énergies vertes. L'avis mentionnait également qu'on accorde moins d'importance à la santé des écosystèmes.

En juillet, le CCPM s'est réuni en marge de la session du Conseil de la CCE pour discuter du transport durable en Amérique du Nord. Il a examiné comment on pourrait créer un transport transfrontalier plus viable écologiquement et comment réduire l'impact du transport — des camions de livraison au transport en commun — dans les centres urbains, et conclu en examinant les innovations technologiques qu'on est en train d'élaborer dans toute l'Amérique du Nord pour gérer ces enjeux.

En octobre, le CCPM a tenu sa dernière séance ordinaire de l'année, afin de faire le suivi des commentaires relatifs au 20^e anniversaire de l'ANACDE. Un ancien directeur exécutif de la CCE, des représentants de l'Institut du développement durable, du Centre pour le développement du droit international de l'environnement, du Peterson Institute for International Economics, de la Banque interaméricaine de développement et d'ONG régionales ont participé à cette séance. Dans son avis n° 13-04, le CCPM a basé

ses recommandations sur cette réunion, mentionnant la nécessité de redéfinir le créneau de la CCE, de remobiliser ses organismes constitutifs et d'en augmenter le nombre, et de renforcer et de stabiliser sa situation financière. Globalement, le CCPM reconnaît que les craintes de « nivellement par le bas » ne se sont pas matérialisées et que les objectifs fondamentaux de la coopération environnementale en Amérique du Nord ont été atteints, dans une certaine mesure. Le CCPM a demandé qu'on définisse une nouvelle mission pour la CCE, en ciblant de nouvelles priorités pour les vingt prochaines années.

CCPC 2013

CANADA

DAVID ANGUS
President and CEO
The Winnipeg Chamber of
Commerce
259 Portage Avenue
Winnipeg, Manitoba
R3B 2A8
Tel.: (204) 944-8484
E-mail: dangus@winnipeg-
chamber.com
Président du CCPC 2013

PAULINE BROWES
627-10 Guildwood Parkway
Toronto, Ontario
M1E 5B5
Tel. (416) 439-1437
E-mail: browes@rogers.com

JACQUES GAUTHIER
444 Seventh Avenue sw
calgary, alberta
t2p 0x8
tel.: (403) 830-6910
e-mail:
jacquesgauthier2010@bell.net

MEXICO

GUSTAVO ALANIS ORTEGA
Presidente
CEMDA
Atlixco 138, Colonia Condesa
México D.F. 06140
Tel: 52112457 ext. 13
E-mail: galanis@cemda.org.mx

ADRIANA NELLY CORREA
Profesor Investigador
ITESM Campus Monterrey
Av. Eugenio Garza Sada No.
2501 Sur, Monterrey, Nuevo
León 64849 MEXICO
Tel: (011 528) 18 328 40 32
E-mail: ancs@itesm.mx

GABRIEL CALVILLO DÍAZ
Socio director de la práctica de
Desarrollo Sustentable y Litigio
Ambiental, Carswell & Calvillo
Abogados, Luis G. Urbina No 4,
Despacho 301, Col. Chapultepec
Polanco, Del. Miguel Hidalgo CP.
11560, México, Distrito Federal
Tel: (011 525) 55 282 0263
E-
mail: gabriel.calvillo@abogados
cyc.com.mx

LUIS FARIAS MARTÍNEZ
Vicepresidente senior de
Energía y Sustentabilidad
CEMEX
Ave. Ricardo Margáin #325
Col. Valle del Campestre
San Pedro Garza García, N.L.
México CP. 66265
Tel: 52(818)8884390
E-mail: luis.farias@cemex.com

MARTÍN GUTIÉRREZ LACAYO
Director General
Pronatura México, A. C.
Aspérgulas 22 (antes Pino)
col. San Clemente, C.P. 01740
México, Distrito Federal
[martingutierrez@pronatura.org.
mx](mailto:martingutierrez@pronatura.org.mx)
Tel. 011 525 55 635 5054 ext.
108

UNITED STATES

GEOFFREY GARVER
Independent Consultant &
Adjunct Law Professor
University of Montreal & Laval
Universities
20 rue des Soeurs Grises #106
Montreal QC H3C 5M1
Tel: (514) 582 0929
E-mail: gginmont@sympatico.ca

FELICIA MARCUS
Member
State Water Resources Control
Board
1001 I Street, 24th Floor
Sacramento, CA 95814-2828
Tel.: (916) 341 5609
E-mail:
Felicia.Marcus@waterboards.ca.gov

JONATHAN WATERHOUSE
Alaska Region Director
Yukon River Inter-Tribal
Watershed Council
725 Christensen Drive, Suite 3
Anchorage, AK 99501
Tel: (907) 258 3337
E-mail: jwaterhouse@yritwc.org

Rapport nationaux

Rapport d'étape du Canada, 2013

Rapport national 2013 sur le respect des obligations contractées aux termes de l'ANACDE

PARTIE I: Gouvernement du Canada

Succès significatifs

Initiatives stratégiques

- En 2013, le Canada a publié la [Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada 2013-2016 \(FSDS\)](#), qui décrit en détail la façon dont le gouvernement fédéral intervient à propos de quatre thèmes clés :
 - Relever les défis des changements climatiques et de la qualité de l'air.
 - Maintenir la qualité et la disponibilité de l'eau.
 - Protéger la nature et les Canadiens.
 - Réduire l'empreinte environnementale – en commençant par le gouvernement.

Même si bon nombre des objectifs demeurent inchangés par rapport à la SFDD 2010-2013, cette nouvelle stratégie vise deux nouveaux objectifs :

- Faciliter la réduction de la vulnérabilité des particuliers, des collectivités, des régions et des secteurs économiques aux impacts des changements climatiques grâce à la création et à la distribution de renseignements et d'outils.
- D'ici 2020, les paysages exploités agricoles fournissent un niveau stable ou amélioré de biodiversité et de capacité d'habitat.

Initiatives de financement et de conservation des terres

- Le Canada a annoncé l'injection de 4,5 millions de dollars, grâce au [Programme de financement communautaire ÉcoAction](#), dans des projets nouveaux ou existants en 2013-2014. Au cours des cinq années précédentes, grâce au programme ÉcoAction, le gouvernement du Canada a approuvé plus de 650 projets, et injecté plus de 20 millions de dollars dans des projets communautaires axés sur l'environnement à l'échelle du pays, démontrant ainsi que les partenariats permettent de protéger encore mieux l'environnement pour nos collectivités. Ce programme appuie des projets axés sur quatre thèmes : la qualité de l'air, la qualité de l'eau, les changements climatiques et le milieu naturel.
- Le Canada a annoncé une contribution de 10 millions de dollars à la Climate and Clean Air Coalition (CCAC, Coalition sur le climat et la qualité de l'air) en vue de réduire les émissions de polluants à courte durée de vie ayant des effets sur le climat, en plus de ses contributions existantes à la Coalition, ainsi qu'une contribution de 2,5 millions de dollars au Climate Technology Centre and Network (CTCN, centre et réseau des technologies appliquées au climat). Ces investissements font partie de l'engagement de Financement accéléré du Canada pris en vertu de l'Accord de Copenhague, qui prévoit l'investissement de 1,2 milliard de dollars de nouveaux fonds afin d'appuyer les mesures de lutte contre les changements climatiques dans les pays en développement.

- Le Canada a lancé le Programme de partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives, qui consacrera 10 millions de dollars sur une période de deux ans à l'appui d'activités de conservation, grâce à la formation de partenariats avec des groupes locaux visant à rétablir et à protéger l'habitat des pêches récréatives.
- Le Canada a annoncé la création d'un fond quinquennal de 29 millions de dollars en vue de rétablir la santé écologique du lac Simcoe et du sud-est de la baie Georgienne, et d'améliorer ainsi la qualité de l'eau pour les résidents et les espèces sauvages de la région. Ce fonds appuiera les projets communautaires axés sur des priorités comme la réduction de l'apport en phosphore provenant de sources urbaines ou rurales, le rétablissement de l'habitat des poissons et de la faune aquatique, ainsi que des populations, et la lutte contre la prolifération d'algues toxiques près des rivages.
- Le Canada a annoncé l'injection de 45 000 \$ dans une série de projets de surveillance menés dans le bassin hydrographique de la rivière Annapolis, visant à évaluer la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème. Cet investissement fait partie du financement des Initiatives de l'Écosystème de l'Atlantique, qui aide les organisations à prendre des mesures axées sur la viabilité à long terme des bassins hydrographiques locaux et des zones côtières adjacentes.
- Le Canada a annoncé l'injection de 116 000 \$ sur deux ans, provenant du Fonds autochtone pour les espèces en péril, dans un projet visant à lancer des discussions communautaires à propos des espèces locales en péril, et à faire participer les résidents à des activités de conservation de l'habitat et de protection des espèces sur les terres des réserves. L'objectif principal du Fonds consiste à encourager la participation constructive des Autochtones et de leurs collectivités à la mise en œuvre de la *Loi sur les espèces en péril*.
- En 2013, le Canada a renouvelé son engagement dans le cadre du Programme de partage des frais de Parcs Canada pour les lieux historiques nationaux. Grâce à ce programme, jusqu'à 50 % des dépenses admissibles engagées dans la conservation et la présentation d'un lieu historique national sont remboursées, jusqu'à un maximum de 100 000 \$. Pour 2013-2014, 17 projets ont été financés à l'échelle du pays.
- Le Canada a célébré l'ouverture et la préservation d'un certain nombre de sentiers et de zones récréatives en 2013. Il veille à ce que son patrimoine historique et naturel soit protégé et, grâce à un réseau de 44 parcs nationaux, 167 lieux historiques nationaux et quatre aires marines nationales de conservation, invite les Canadiens et les visiteurs du monde entier dans ces lieux naturels et historiques. Par ailleurs, le Canada appuie les ententes de jumelage, comme celle qui lie le parc national du Canada Banff et le parc de la forêt nationale de Huangshan, en Chine, annoncée en 2013. Ces ententes favorisent la coopération internationale et l'échange d'expertise en matière de conservation entre les pays, au profit des parcs nationaux emblématiques.
- L'île de Sable, au large des côtes de la Nouvelle-Écosse, a obtenu le statut de réserve de parc national. Située dans l'océan Atlantique, à un endroit où de nombreux navires faisaient leur dernière escale, l'île est un élément important du patrimoine maritime de la Nouvelle-Écosse. Longue, étroite et en forme de croissant, elle est située à la limite de la plateforme continentale, à environ 290 kilomètres au sud-est de Halifax. On y trouve des dunes de sable et des graminées, ainsi que plus de 190 espèces végétales et 350 espèces d'oiseaux, dont la sterne de Dougall, qui est une espèce en voie de disparition. Les plus célèbres habitants de l'île sont ses fameux chevaux sauvages – on en compte près de 500.

État de l'environnement

- Les gouvernements du Canada et de l'Alberta ont créé un portail en ligne (www.JointOilSandsMonitoring.ca), qui présente des données fédérales et provinciales sur la surveillance environnementale de l'air, de l'eau, des terres et de la biodiversité dans la région canadienne d'exploitation des sables bitumineux. Ce nouveau portail constitue la prochaine étape de mise en œuvre du *Plan de mise en œuvre conjoint Canada-Alberta pour la surveillance visant les sables bitumineux*, annoncé en février 2012. Il surveillera les impacts de l'exploitation des sables bitumineux dans une région couvrant 140 000 kilomètres carrés.
- Les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique ont renouvelé le protocole d'accord sur les relevés hydrométriques, qui garantit la continuité de la collecte, du traitement, de la publication et de la distribution de données hydrométriques en Colombie-Britannique. Le réseau provincial composé de près de 450 stations de surveillance hydrométrique est cogéré par Environnement Canada et le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique depuis 1975. Cet accord prévoit le partage des coûts d'exploitation, qui totalisent environ 7 millions de dollars par an. Il existe des partenariats similaires entre le gouvernement du Canada et l'ensemble des provinces et territoires. Collectivement, ces accords bilatéraux établissent le cadre d'un réseau national comptant plus de 2 500 stations de surveillance hydrométrique, qui fournit de précieux renseignements permettant de protéger et de conserver les réserves en eau du Canada.
- Le Canada a annoncé l'ouverture officielle d'une station météorologique partenaire dans la Première nation d'Eskasoni, en Nouvelle-Écosse, qui bénéficie d'une aide en nature d'une valeur supérieure à 70 000 \$ fournie par Environnement Canada. Le ministère a travaillé avec les Eskasoni, qui forment la plus grosse communauté micmaque sur l'île du Cap-Breton (Nouvelle-Écosse), pour implanter une station météorologique à la fine pointe de la technologie. Les données seront transmises aux services météorologiques d'Environnement Canada, qui prédiront la météo quotidienne et surveilleront les tendances climatiques.
- Après avoir été alertés d'une remontée de pétrole lourd à l'emplacement de l'épave du navire Zalinski, qui avait sombré en 1946 dans le chenal Grenville alors qu'il faisait route vers l'Alaska, la Garde côtière canadienne, le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique, la Première nation Gitga'at et la Première nation Gitxaala ont collaboré afin d'extraire en toute sécurité de l'épave environ 44 000 litres de combustible de soute C et 319 000 litres d'eau mazouteuse.

Faits nouveaux sur le plan des lois et des politiques

Qualité de l'air

- Le gouvernement du Canada a annoncé les nouvelles Normes nationales de qualité de l'air ambiant (NNQAA). Ces normes abaissent les limites à court terme et instaurent de nouvelles pour l'exposition de longue durée aux particules et à l'ozone troposphérique, qui sont deux composants principaux du smog. Les NNQAA établissent des objectifs basés sur des considérations liées à la santé pour la concentration de ces polluants dans l'atmosphère. Elles constituent la première étape concrète vers la mise en place du nouveau Système de gestion de la qualité de l'air (SGQA) du Canada.
- Le Canada a continué à prendre des mesures en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre (GES), en annonçant un règlement visant à réduire la consommation de carburant et les émissions de GES des véhicules lourds neufs. Ce règlement va établir des normes progressivement plus strictes pour les véhicules des années modèles 2014 à 2018. Ces nouvelles mesures réduiront les émissions de GES des véhicules lourds 2018 d'un pourcentage pouvant atteindre 23 %. Le

règlement entraînera une réduction des émissions de GES de 19,1 mégatonnes durant le cycle de vie des véhicules 2014 à 2018.

- Le Canada a établi les nouvelles Normes nationales de qualité de l'air ambiant (NNQAA) pour les particules fines et l'ozone.

Biodiversité

- En septembre 2013, le gouvernement du Canada a publié une consigne d'urgence afin de protéger le tétras des armoises en vertu de la Loi sur les espèces en péril. Cette consigne porte sur les menaces imminentes qui pèsent sur la survie et le rétablissement du tétras, en protégeant les habitats importants pour cette espèce sur les terres provinciales et fédérales de la Couronne. On prévoit que, parallèlement à d'importantes mesures d'intendance volontaire, elle va permettre de stabiliser la population de tétras des armoises et de mettre en œuvre son rétablissement. En 2012, on estimait qu'il y avait entre 93 et 138 oiseaux adultes au Canada.
- Le Canada a annoncé une entente de financement d'un an d'une valeur de 20 000 \$ avec le zoo de Calgary, pour financer son programme d'élevage des grues blanches captives. C'est au Canada qu'on trouve la plus importante population de grues blanches migratoires, qui sont considérées comme une espèce en voie de disparition en vertu de la Loi sur les espèces en péril et sont également protégées par la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs.
- Le Canada a annoncé un autre investissement de 330 000 \$ au cours des quatre prochaines années dans le Centre canadien coopératif de la santé de la faune de l'Université de la Saskatchewan. L'entente de financement facilitera la coordination nationale, la surveillance et la réponse au danger que représente le syndrome du museau blanc pour les espèces de chauves-souris au Canada.
- Le ministre de l'Environnement a rencontré ses homologues à Moscou, en Russie, afin de célébrer le 40^e anniversaire de l'Accord sur la conservation des ours blancs (polaires) de 1973. Les États où l'on trouve l'ours blanc (Canada, États-Unis, Norvège, Russie et royaume du Danemark), qui sont signataires de l'Accord, ont renouvelé leur engagement envers la conservation et la gestion de l'ours blanc, en signant une déclaration qui reconnaît la nécessité de mobiliser les collectivités locales du Nord, et met en lumière d'importants nouveaux enjeux ayant un impact sur l'espèce, comme les changements climatiques et le commerce illicite.

Substances toxiques

- Le gouvernement du Canada a signé la Convention de Minamata sur le mercure, accord international conclu sous les auspices du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qui vise à réduire les émissions et les rejets de mercure dans l'environnement. Elle a pour objectif premier de protéger la santé humaine et l'environnement contre les sources anthropiques d'émissions et de rejets de mercure et de composés du mercure.
- Le gouvernement du Canada a publié la version finale de la Mise à jour du Plan national de mise en œuvre du Canada au titre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP), qui présente les actuels plans, politiques et programmes du Canada devant lui permettre de respecter ses engagements à propos des neuf POP récemment ajoutés à la Convention de Stockholm.
- On a également émis une série d'Avis de nouvelle activité (NAC). Un avis de NAC est émis par Environnement Canada et Santé Canada quand les ministères soupçonnent qu'une nouvelle activité, liée à une substance ayant fait l'objet d'une évaluation, pourrait présenter des risques

nouveaux ou accrus pour l'environnement et/ou la santé humaine. Par exemple, en mai 2013, un avis de NAc a été émis pour le bioxyde de germanium.

- En janvier 2013, le Canada a publié le Règlement sur certaines substances toxiques interdites, outil de gestion des risques liés à de nombreuses substances destiné à interdire la fabrication, l'utilisation, la vente, la mise en vente ou l'importation de certaines substances toxiques et certains produits contenant ces substances, avec diverses exemptions.
- Le Canada a publié une stratégie de gestion des risques associés au plomb, qui décrit en détail les progrès réalisés jusqu'à maintenant par le gouvernement en ce qui concerne la gestion du plomb, et présente les activités de gestion en cours et à venir.
- Environnement Canada a publié une série de Recommandations fédérales pour la qualité de l'environnement (RFQE), consacrées à diverses substances chimiques. Les RFQE établissent des repères pour la qualité de l'environnement ambiant. Là où elles sont appliquées, il est peu probable qu'on observe des effets néfastes sur l'utilisation protégée (p. ex., sur la vie aquatique ou les espèces sauvages susceptibles d'ingérer ces substances).
- Santé Canada et Environnement Canada ont créé un comité scientifique chargé d'apporter une expertise en examinant d'un point de vue scientifique la mise en œuvre du Plan de gestion des produits chimiques du Canada.
- Santé Canada a publié le Deuxième rapport sur la biosurveillance humaine des substances chimiques de l'environnement au Canada. Ce rapport technique présente les résultats du volet de biosurveillance du deuxième cycle (2009-2011) de l'Enquête canadienne sur les mesures de la santé. Il présente aussi un ensemble détaillé de données sur l'exposition de la population canadienne à 91 substances chimiques de l'environnement, comme le bisphénol A et le plomb; c'est le premier cycle qui inclut des données portant sur les enfants de 3 à 5 ans.

Application des lois et règlements

- Chaque année, le Canada rend compte des poursuites fructueuses intentées à la suite d'infractions environnementales. En 1995, on a créé le Fonds pour dommages à l'environnement, administré par Environnement Canada, pour allouer les fonds issus d'amendes, d'ordonnances de tribunaux et de paiements volontaires à des projets prioritaires qui bénéficieront à notre environnement. En 2013, le Canada a intenté 16 poursuites fructueuses, qui ont généré plus de 2 millions de dollars d'amendes pour le Fonds. Le site Web d'Environnement Canada consacré à l'application de la loi donne d'autres détails : www.ec.gc.ca/alef-ewe/default.asp?lang=Fr&n=8F711F37-1.
- On a nommé des responsables canadiens à des postes clés au sein de l'Environmental Compliance and Enforcement Committee (ECEC, Comité sur l'application et l'observation des lois de l'environnement) et du Fisheries Crime Working Group (FCWG, Groupe de travail sur la criminalité liée aux pêches) d'INTERPOL. L'ECEC regroupe des hauts dirigeants et des décideurs des 190 pays membres d'INTERPOL, qui donnent des conseils stratégiques à propos de questions pertinentes, et mobilisent les intervenants du monde entier en appui à la lutte contre les crimes environnementaux. Il est composé de trois groupes de travail spécialisés dans la lutte contre les crimes liés aux espèces sauvages, à la pollution et aux pêches. Le FCWG met en œuvre et supervise divers projets visant à détecter les crimes liés aux pêches et à lutter contre ces crimes.
- Les agents des pêches du ministère des Pêches et des Océans (MPO) du Canada ont mené des patrouilles en mer dans les régions côtières, surveillé les prises, mené des enquêtes et des vérifications médico-légales, patrouillé à terre et fourni des informations aux pêcheurs à propos des politiques et des règlements gouvernementaux. Les activités de surveillance de l'application et de la conformité entreprises par les agents des pêches sont essentielles à la protection des poissons

du Canada et de leur habitat. Les mesures d'application comprennent : des inspections visant à surveiller ou à vérifier la conformité; des enquêtes sur les violations alléguées; la publication d'avertissements, de directives des inspecteurs et d'ordonnances ministérielles. S'il y a lieu, on peut aussi prendre des mesures judiciaires comme les poursuites, les ordonnances de tribunaux après condamnation et les procès en vue de récupérer les coûts.

- Durant l'année civile 2013, le MPO :
 - a émis 20 avertissements en vertu des dispositions sur la protection des habitats de la *Loi sur les pêches*;
 - a déposé 4 accusations en vertu des dispositions sur la protection des habitats de la *Loi sur les pêches*;
 - a opté pour une mesure de substitution aux poursuites;
 - a émis 7 directives d'inspecteur;
 - a obtenu 13 condamnations en vertu des dispositions sur la protection des habitats de la *Loi sur les pêches*.
- En 2012, un plaisancier de la Colombie-Britannique a été reconnu coupable de harcèlement d'épaulards en vertu de la LEP et de dérangement d'épaulards en vertu de la *Loi sur les pêches*. On lui a imposé une amende de 7 500 \$ et on lui a ordonné de rédiger une déclaration de culpabilité approuvée par le tribunal, afin qu'elle soit publiée dans un bulletin de Campbell River. L'amende a été versée dans le Fonds pour dommages à l'environnement afin d'appuyer les activités locales de conservation des mammifères marins et d'éducation connexe. C'était la première fois qu'un particulier était reconnu coupable de harcèlement envers des épaulards en vertu de la LEP.

DEUXIÈME PARTIE : GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

ALBERTA

Succès significatifs

- La version provisoire du plan régional du sud de la Saskatchewan a été soumise aux commentaires finaux du public en 2013.
- Le gouvernement a accepté les 21 recommandations contenues dans le rapport du Flat Top Complex Wildfire Review Committee, qu'il s'engage à mettre en œuvre dans leur intégralité. On a alloué de nouveaux fonds pour commencer la mise en œuvre de celles qui nécessitent des ressources additionnelles. Ces mesures permettront de mieux protéger les Albertains, les collectivités, les ressources naturelles et les autres éléments de valeur contre les risques d'incendie de forêt.

État de l'environnement

- En 2013, l'Alberta a connu la pire catastrophe naturelle et la plus coûteuse de son histoire. Près de 100 000 personnes, 10 000 logements et de nombreuses infrastructures ont été touchés par les inondations qui ont couvert 50 000 kilomètres carrés dans le sud de la province. Le Flood Hazard Identification Program (programme provincial d'identification des risques d'inondation) a annoncé l'allocation de nouveaux fonds pour mettre à jour les cartes existantes et/ou cartographier de nouvelles régions. Le ministère de l'Environnement et des Parcs de l'Alberta a pris le contrôle en avertissant de l'arrivée des eaux de crue, en aidant les gens forcés d'évacuer leur maison, et en

travaillant sans relâche au nettoyage subséquent, puis aux travaux suivis de restauration et d'atténuation.

- L'Alberta a affecté 40 millions de dollars durant l'année aux activités de couverture et de contrôle des infestations de dendroctone du pin ponderosa, et de réhabilitation des zones détruites par cet insecte. Le dendroctone du pin ponderosa représente une grave menace pour les ressources forestières de l'Alberta. Si on ne le gère pas, il pourrait dévaster les forêts de pins de la province et se propager vers l'est à la région boréale du Canada.

Faits nouveaux sur le plan des lois et des politiques

- Entrée en vigueur de la Protecting Alberta's Environment Act (Loi albertaine sur la protection de l'environnement), qui a créé l'Alberta Environmental Monitoring, Evaluation and Reporting Agency (Agence de surveillance et d'évaluation environnementales et de production de rapports).
- L'entrée en vigueur de la Responsible Energy Development Act (Loi sur le développement énergétique responsable) a entraîné la dissolution de l'Energy Resources Conservation Board (Commission de conservation des ressources énergétiques) et permis la création de l'Alberta Energy Regulator (organisme de réglementation de l'énergie), chargé de réglementer le secteur pétrolier d'amont, le secteur gazier, le secteur des sables bitumineux et les projets d'extraction de charbon, de l'étape de la demande de permis à celle de la remise en état. En vertu de sa politique sur la consultation des Premières nations à propos de la gestion des terres et des ressources, le gouvernement de l'Alberta a créé l'Aboriginal Consultation Office (Bureau de consultation des Autochtones) en regroupant les services pertinents auparavant offerts par le ministère provincial de l'Environnement et des Parcs et le ministère des Relations avec les Autochtones.
- Une nouvelle politique provinciale sur les terres humides a été annoncée. Elle propose les orientations et les outils stratégiques nécessaires à la prise de décisions de gestion éclairées qui minimiseront la perte et la dégradation des terres humides, tout en permettant une poursuite de la croissance et du développement économique de la province.

Application des lois et règlements

- Dix entreprises et particuliers ont été accusés d'infractions en vertu de lois administrées par le ministère de l'Environnement et du Développement durable des ressources (Environmental Protection and Enhancement Act (Loi sur la protection et l'amélioration de l'environnement), Public Lands Act (Loi sur les terres publiques), Water Act (Loi sur l'eau), Waste Control Regulation (Règlement sur le contrôle des déchets), Forests and Prairies Protection Act (Loi de protection des forêts et des prairies) et Water (Offences and Penalties) Regulation (Règlement sur l'eau (infractions et sanctions))).
- Les poursuites intentées durant cette période ont généré la condamnation de 11 particuliers et entreprises visés par 13 chefs d'accusation, et des amendes totalisant 692 500 \$.
- On a émis 42 ordonnances, 75 avertissements écrits et 80 lettres correctives durant cette période afin d'obliger les parties à respecter les normes réglementaires.
- En 2013, huit nouvelles ordonnances de détermination de la peine, d'une valeur de 156 120 \$, ont été rendues par les juges de tribunaux albertains.
- Durant l'année 2013, le ministère a géré 13 projets résultant de précédentes ordonnances de détermination de la peine et surveillé l'exécution de neuf autres projets.
- Le ministère a également imposé 701 711 \$ pour 12 sanctions administratives à la suite d'infractions moins graves à la réglementation.

- Une vérification des pesticides a été menée dans toute la province, à 64 endroits. Sept inspecteurs ont rendu visite à des fournisseurs de pesticides, principalement pour s'assurer que les pesticides commerciaux et appartenant à des catégories restreintes étiquetés par les autorités fédérales n'étaient vendus qu'aux acheteurs appropriés et qualifiés.
- Par ailleurs, les employés du ministère ont participé à un groupe de travail chargé d'appliquer les règlements visant les terres de la Couronne durant la longue fin de semaine de mai 2013. Ce partenariat réunit des organismes municipaux, provinciaux et fédéraux. Le groupe de travail profite à tous les organismes et, en fin de compte, aux ressources naturelles de l'Alberta, en éduquant les utilisateurs à propos des ordures, du camping responsable, de l'utilisation de véhicules tout-terrain et bien plus.
- On peut trouver les statistiques sur la conformité du ministère de l'Environnement et des Parcs de l'Alberta dans ses rapports trimestriels et annuels : <http://esrd.alberta.ca/focus/compliance-assurance-program/environmental-protection-commission-reports/annual-and-quarterly-reports-compliance-assessment-enforcement-reports.aspx>.

MANITOBA

Succès significatifs

- En 2013, le ministère de la Conservation et de la gestion des ressources hydriques du Manitoba a injecté 600 000 \$ dans neuf initiatives visant à rétablir la qualité de l'eau du lac Winnipeg, ce qui incluait de nouvelles recherches sur les terres humides et l'appui à la coopération internationale en matière de gestion des nutriments. Ce financement visait aussi un soutien continu aux travaux en cours dans le cadre de l'initiative Lake Friendly (partenariat regroupant neuf municipalités riveraines du bassin sud du lac Winnipeg) et au projet « Do What Matters » (premier programme au pays qui vise à éduquer les gens à propos de l'impact de leurs choix quotidiens sur les voies navigables). On a également fourni des fonds au Lake Winnipeg Research Consortium (Consortium de recherche sur le lac Winnipeg) afin de l'aider à exploiter le MV Namao, ancien navire de la Garde côtière canadienne qui se consacre aujourd'hui à la recherche et à la surveillance sur le lac Winnipeg. En tout, la province a investi 1,225 million de dollars dans l'exploitation du Namao au cours des dix dernières années, ce qui a permis de faire de nombreuses découvertes importantes pour l'élaboration de solutions efficaces aux problèmes de qualité de l'eau du lac Winnipeg.
- En 2013, le ministère de l'Éducation du Manitoba a produit le document intitulé *Lake Winnipeg: a resource for Grade 12 interdisciplinary topics in science*. Ce document informe les enseignants de douzième année à propos d'un cours spécial qui expliquera aux élèves manitobains la complexité des enjeux liés au lac Winnipeg et, grâce à des études scientifiques et à des méthodes d'apprentissage basées sur les problèmes, encouragera les élèves à acquérir des aptitudes à la prise de décisions liées à la dynamique écologique et sociale de l'environnement du lac Winnipeg.
- Le Manitoba s'est associé à la ville de Winnipeg en 2013 pour mettre en place un nouveau système de récupération des gaz émis par les sites d'enfouissement dans les installations de gestion des ressources municipales de Brady Road, réduisant ainsi fortement les émissions de gaz à effet de serre produites lors de la décomposition des déchets organiques. Ce nouveau système capture et brûle les gaz d'enfouissement – principalement le méthane, GES qui contribue aux changements climatiques. Le potentiel de réchauffement planétaire du méthane est 21 fois supérieur à celui du dioxyde de carbone, produit final du brûlage.

État de l'environnement

- En mai 2013, le ministère de la Conservation et de la gestion des ressources hydriques du Manitoba a acquis deux nouvelles unités mobiles de décontamination à haute température et à haute pression – les premières au Canada –, afin de protéger la biodiversité des lacs, rivières et autres voies navigables de la province contre les espèces envahissantes. Ces unités peuvent éliminer les espèces aquatiques envahissantes des bateaux entrant au Manitoba par les postes frontaliers, ou lors de tournois de pêche et de mise à l'eau de nombreux bateaux un peu partout dans la province. Malgré cet effort, on a trouvé les premiers spécimens de moules zébrées dans le lac Winnipeg à l'automne 2013. On a mis en œuvre un protocole d'intervention rapide afin de régler la situation à l'automne 2013 et au printemps 2014, pour tenter d'éliminer les moules zébrées des sites observés pendant qu'elles étaient encore peu nombreuses.
- Le gouvernement du Manitoba s'est engagé à fournir régulièrement à l'Institut international du développement durable (IISD) un financement sûr pour l'Experimental Lakes Area (ELA, région des lacs expérimentaux) du nord-ouest de l'Ontario. Une nouvelle entente prévoit l'allocation sur six ans de 900 000 \$ à la recherche et à l'élaboration de technologies liées à l'eau douce dans l'ELA. L'IISD est un institut international public basé à Winnipeg qui fait des recherches sur le développement durable; il a réussi à négocier avec les gouvernements de l'Ontario et du Canada afin de prendre le contrôle du célèbre établissement de recherche sur l'eau douce.

Faits nouveaux sur le plan des lois et des politiques

- La *Loi sur les espèces en voie de disparition* a été modifiée en 2013 et renommée *Loi sur les espèces et les écosystèmes en voie de disparition*. C'est la première loi en Amérique du Nord qui dresse une liste des écosystèmes en voie de disparition ou menacés et permet de les protéger sur les terres provinciales de la Couronne. Les modifications ont également : créé une nouvelle désignation (« espèce préoccupante ») pour les espèces qui risquent de devenir des espèces menacées au Manitoba; défini les stratégies de rétablissement et/ou les plans de gestion nécessaires pour prévenir la disparition d'un plus grand nombre de ces espèces; ajouté des ordonnances de prévention, qui autorisent les responsables de la conservation à interrompre de façon préventive les activités susceptibles de mettre en péril l'habitat et les écosystèmes; augmenté les amendes et durci les sanctions imposées en cas d'infractions à la *Loi*.
- En 2013, deux nouveaux règlements sont entrés en vigueur en vertu de la *Loi sur les changements climatiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre*. Le *Règlement sur les bâtiments écologiques* établit des normes d'efficacité énergétique pour les bâtiments neufs, rénovés ou agrandis que possède ou que loue le gouvernement provincial. Le *Règlement sur l'écologisation des véhicules du gouvernement* établit une norme provinciale de rendement énergétique pour les véhicules à passagers et les véhicules utilitaires légers neufs faisant partie du parc de véhicules du gouvernement, et veille à ce que les organismes gouvernementaux considèrent le rendement énergétique comme un facteur clé lors de l'achat. Ces deux règlements établissent en outre des protocoles de calcul et de présentation des progrès réalisés.
- En 2013, le Manitoba est devenu la première province canadienne à adopter un règlement interdisant l'utilisation de charbon et de coke de pétrole comme combustibles de chauffage. Les recettes générées par la taxe manitobaine sur les émissions provenant du charbon et du coke de pétrole permettent d'aider les utilisateurs de charbon à se convertir à des systèmes de chauffage fonctionnant à la biomasse et neutres en carbone, et d'appuyer la poursuite des activités de recherche-développement. Ces activités vont dans le sens des objectifs provinciaux liés aux changements climatiques et à l'économie verte, font la promotion du développement économique à l'échelle locale et encouragent l'innovation appliquée à l'énergie verte.

En 2013, le Manitoba a annoncé deux nouvelles initiatives dans le cadre de son Plan de transport actif triennal qui comporte quatre volets : la création d'un cadre stratégique provincial axé sur le transport actif et la création d'un comité consultatif permanent sur le transport actif, composé d'intervenants publics. Ces deux initiatives visent à promouvoir et à intensifier l'utilisation du transport actif par les Manitobains, en améliorant la coordination, en élaborant des politiques et en affectant des ressources de soutien, en augmentant les investissements et en améliorant l'éducation et la sensibilisation.

Application des lois et règlements

- Pour l'exercice 2013-2014, le Manitoba a fait état de 51 poursuites intentées en vertu de la *Loi sur l'environnement* et de ses règlements d'application, et de 51 poursuites intentées en vertu de la *Loi sur la manutention et le transport des marchandises dangereuses* et de ses règlements d'application. Les amendes imposées ont totalisé 84 494 \$.

QUÉBEC

Succès significatifs

- En 2013, le marché du carbone québécois, mis en place dans le cadre de la Western Climate Initiative (WCI), a franchi deux étapes importantes soit (1) la signature de l'entente de liaison des marchés avec la Californie et (2) la première vente aux enchères de droits d'émissions. À noter que les revenus générés par le marché du carbone sont entièrement réinvestis pour le financement des mesures du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.
- En septembre 2013, le Programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau du Québec a été rendu public. Celui-ci vise notamment à renforcer les efforts en recherche, à encourager les partenariats et à favoriser la mise au point de nouvelles technologies en matière de conservation et d'utilisation efficace de l'eau.
- Le Québec a aussi élaboré un Plan de mesures d'urgence relatif aux barrages publics. Ce dernier est un outil de planification et de coordination entre les différentes unités de l'organisation lors d'une situation d'urgence reliée aux barrages publics.
- Dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, Recyc-Québec a élaboré en 2013 le Plan d'action 2013-2015 de la Table de concertation sur le recyclage des matières organiques qui vise à atteindre les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, soit de détourner 60% des matières organiques de l'élimination d'ici 2015 et de les bannir de l'élimination d'ici 2020.
- Au niveau des aires protégées, le Plan d'action en occupation et vitalité des territoires 2013-2016 de la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) a été publié. Ce dernier établit les actions concrètes à l'égard des objectifs de la Stratégie 2011-2016 du même nom et les résultats attendus par la SÉPAQ dans ce domaine. De plus, la superficie des aires protégées est passée à 150 970 km² au Québec, en date du 31 décembre 2013, ce qui représente 9,11 % du territoire du Québec. L'année 2013 a aussi vu la création de deux nouveaux parcs nationaux, soit le parc national d'Opémican (sud du Québec) et le parc national de Tursujuq au Nunavik. Ce dernier couvre à lui seul plus de 26 000 km², ce qui en fait le plus grand parc national dans l'est de l'Amérique du Nord.

État de l'environnement

- En 2013, le MDDELCC a diffusé 30 nouvelles [publications](#) faisant état de l'environnement (liste disponible) sur son site Internet ou ceux de ses agences ou d'un de ses partenaires.

- Des publications du Québec ont aussi abordé la question de la gestion de l'eau. En ce sens, une première version de [l'Atlas hydroclimatique du Québec méridional](#) a été publiée en 2013. Cet atlas présente un portrait clair et accessible de l'impact potentiel des changements climatiques sur les régimes de crue, d'étiage et d'hydraulicité à l'horizon 2050 sur une grande portion du Québec méridional.
- Le Québec a aussi publié un [Atlas interactif sur la qualité des eaux de surface et des écosystèmes aquatiques](#), un [rapport sur les Tendances de la qualité de l'eau de 1999 à 2008 dans dix bassins versants agricoles au Québec](#), un [Guide de surveillance biologique basée sur les macroinvertébrés benthiques](#) et dans le domaine du climat, un [sommaire sur la Caractérisation de la variabilité spatiale et temporelle de la température de l'air ambiant sur un territoire urbain](#) qui inclut l'étude de cas de la ville de Québec
- De plus, à la suite de la mise en vigueur de certaines modifications apportées au [Règlement sur la qualité de l'eau potable concernant le plomb](#), le ministère a publié en mars 2013 des informations d'ordre général à ce sujet sur son site Internet. Un [Guide d'évaluation et d'intervention en lien avec le suivi du plomb et sur cuivre dans l'eau potable](#) a également été publié à l'intention des responsables d'un système de distribution d'eau potable. Par ailleurs, les [Lignes directrices sur les usines de transformation des produits marins \(volet eaux usées\)](#) ont été publiées en février 2013. Ce document présente notamment les technologies de traitement possibles, les méthodes permettant l'implantation de bonnes pratiques d'exploitation applicables à ce secteur industriel et les orientations concernant l'établissement de normes de rejet et d'un programme d'autosurveillance.
- Parmi les documents abordant les enjeux des matières dangereuses et des pesticides, le Québec a aussi publié un [Bilan des plans de réduction des pesticides sur les terrains de golf au Québec pendant la période 2009-2011](#) ainsi que le [Bilan des ventes de pesticides au Québec pour l'année 2010](#).
- Dans le domaine de la qualité de l'air, le Québec a publié en février 2013 [l'Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2010 et leur évolution depuis 1990](#) ainsi que le [Bilan des ventes d'halocarbures et des reprises d'halocarbures usés de 2010 à 2012 au Québec](#) en octobre 2013.
- En mai 2013, le MDDELCC a publié la [Position sur l'application des normes pancanadiennes de débordement des réseaux d'égout municipaux](#) qui établit qu'aucun projet d'extension de réseau d'égout susceptible de faire augmenter la fréquence des débordements d'égout unitaires, domestiques ou pseudo-domestiques ne sera autorisé.
- Finalement, dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques, le Québec a publié les [Résultats de la vente aux enchères d'unités d'émission de gaz à effet de serre le 3 décembre 2013](#) ainsi que le [6^e Bilan du PACC](#).

Faits nouveaux sur le plan des lois et des politiques

Loi sanctionnée :

- Aucune loi relevant du MDDELCC n'a été sanctionnée en 2013.
- Bien qu'elle ne soit pas sous la responsabilité du MDDELCC, il est intéressant de noter l'entrée en vigueur le 1^{er} avril 2013 de la [Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier](#) (RLRQ, c. A-18.1).

Projets de lois déposés :

- [Loi interdisant certaines activités destinées à rechercher ou à exploiter du gaz naturel dans le schiste](#), projet de loi n° 37 (renvoi à la Commission des transports et de l'environnement pour étude détaillée – 3 décembre 2013), 1^{ère} sess., 40^e légis.

Règlements édictés :

- L'introduction des sanctions administratives pécuniaires (SAP) et l'augmentation des sanctions pénales dans la réglementation a entraîné la modification de plusieurs règlements (D. 652-2013 à 687-2013 ainsi que D. 647-2013 et D.1229-2013).
- Règlements et autres actes relatifs à la qualité de l'atmosphère et au Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE) :
- Règlement modifiant le Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère, A.M., (2013) 145 G.O.II, 5827.
- Règlement modifiant le Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre, D. 1137-2013, (2013), 145 G.O.II, 4947.
- Règlement modifiant le Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre, D. 1138-2013, (2013), 145 G.O.II, 4947.
- Règlement modifiant le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, D. 1228-2013, (2013) 145 G.O.II, 5525.
- Décret concernant la ratification de l'Entente entre le gouvernement du Québec et le California Air Resources Board concernant l'harmonisation et l'intégration des programmes de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre, A.M., (2013) 145 G.O.II, 5275.

Règlements modifiant des schémas d'aménagement et de développement:

- Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement en vigueur sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville, D. 753-2013, (2013), 145 G.O.II, 3119.
- Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement en vigueur sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes, D. 754-2013, (2013), 145 G.O.II, 3126.
- Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement en vigueur sur le territoire de la Ville de Laval, D. 755-2013, (2013), 145 G.O.II, 3134.

Règlements relatifs à la chasse et à la pêche :

- Arrêté ministériel concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la chasse, A.M., (2013) 145 G.O.II, 3339.
- Arrêté ministériel concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la chasse, A.M., (2013) 145 G.O.II, 3853.
- Règlement modifiant le Règlement sur les zones de pêche et de chasse, A.M., (2013) 145 G.O.II, 4759.
- Règlements et autres actes relatifs à l'établissement d'aires protégées
- Règlement sur l'établissement du parc national Tursujuq, D. 648-2013, (2013) 145 G.O.II, 2654.
- Règlement modifiant le Règlement sur l'établissement du parc national du Mont-Saint-Bruno, D. 1023-2013, (2013), 145 G.O.II, 4727.

- Règlement sur l'établissement du parc national d'Opémican, D. 1200-2013, (2013), 145 G.O.II, 5276.
- Règlement modifiant le Règlement sur les parcs, D. 1024-2013, (2013), 145 G.O.II, 4731.
- Décret concernant la constitution de la réserve écologique du Mont-Gosford et l'approbation de son plan de conservation, D. 180-2013, (2013) 145 G.O.II, 1083.
- Arrêté ministériel concernant l'octroi d'un statut de réserve de biodiversité projetée à un territoire situé sur l'île aux Lièvres, dans l'estuaire du Saint-Laurent, et l'établissement du plan et du plan de conservation de cette aire, A.M., (2013) 145 G.O.II, 4614.
- Arrêté ministériel concernant l'octroi d'un statut de réserve aquatique projetée à un territoire de l'estuaire du Saint-Laurent entourant la péninsule de Manicouagan, et l'établissement du plan et du plan de conservation de cette aire, A.M., (2013) 145 G.O.II, 4742.
- Arrêté ministériel concernant l'octroi d'un statut de réserve de biodiversité projetée au territoire de l'ancienne propriété Dunn, A.M., (2013) 145 G.O.II, 4889.

Autres textes :

- Règlement modifiant le Règlement sur les droits à verser en vertu de l'article 106.6 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, D. 5-2013, (2013) 145 G.O.II, 355.
- Règlement modifiant le Règlement sur la protection des eaux contre les rejets des embarcations de plaisance, D. 131-2013, (2013) 145 G.O.II, 765.
- Règlement modifiant le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, D. 547-2013, (2013) 145 G.O.II, 2286.
- Règlement modifiant le Règlement sur les animaux en captivité, D. 1173-2013, (2013), 145 G.O.II, 5116.
- Arrêté ministériel concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les catégories de permis de garde d'animaux en captivité et sur leur durée, A.M., (2013) 145 G.O.II, 5125.
- Règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles, D. 1302-2013, (2013) 145 G.O.II, 5525A.
- Règlement modifiant le Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers, D. 1230-2013, (2013) 145 G.O.II, 5532.
- Règlement modifiant le Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, D. 1303-2013, (2013) 145 G.O.II, 5739.
- Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, D. 1305-2013, (2013) 145 G.O.II, 5739.

Projets de règlement à noter :

- Le [projet de règlement sur les prélèvements d'eau et leur protection](#) (RPEP) a été publié à la Gazette officielle du Québec et a fait l'objet d'une période de consultation publique de 60 jours du 28 décembre 2011 au 29 février 2012. Toutefois, l'ajout de dispositions au projet, concernant les activités d'exploration pétrolière et gazière à proximité des sites de prélèvements d'eau a nécessité une nouvelle publication (mai 2013) ainsi qu'une nouvelle consultation publique.
- En mai 2013, le [projet de règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées](#) a été publié à la Gazette officielle du Québec, aux fins d'une consultation publique de 60 jours, qui s'est terminée le 13 juillet 2013.

- Le [projet de règlement sur les garanties financières exigibles pour l'exploitation d'une installation de valorisation de matières organiques résiduelles](#) a été publié dans la Gazette officielle du Québec le 20 novembre 2013 et a subséquemment fait l'objet d'une période de consultation.

Application des lois et règlements

En 2013 :

- Le MDDELCC comptait 281 inspecteurs;
- 110 rapports d'infraction ont été déposés, par le MDDELCC, au Directeur des poursuites criminelles et pénales du Québec;
- 15 826 inspections sur le terrain et 204 enquêtes ont été réalisées par les inspecteurs et les enquêteurs du MDDELCC;
- 80 [communiqués de presse relatifs à des condamnations pénales](#) de plus de 2 000 \$ pour des infractions commises en vertu des lois et règlements en matière d'environnement ont été publiés sur le site Internet du MDDELCC;
- 4 869 autorisations ont été délivrées en vertu de la [Loi sur la qualité de l'environnement](#);
- 68 établissements étaient titulaires d'une attestation d'assainissement, soit 48 pour le 1^{er} décret et 20 pour le 2^e décret;
- Huit attestations ont été émises, soit l'exploitation de deux cimenteries, deux usines de traitements du minerai, une mine, une usine de production de silicium métallique et une usine de transformation de métaux (deux attestations d'assainissement pour la même usine);
- 5 093 notifications de manquements (avis de non-conformité et lettres d'avertissement) ont été envoyées;
- 23 autorisations de pénétrer et quatre mandats de perquisition ont été exécutés par les enquêteurs du MDDELCC;
- 10 avis préalables à l'ordonnance et 16 ordonnances ont été émis;
- 11 avis de réclamation ont été transmis par le MDDELCC pour non-versement ou versement en retard des redevances exigibles;
- 111 personnes ont été reconnues coupables d'une infraction à l'issue d'une condamnation pénale, pour un total de 870 440 \$ en amendes pénales.

Dans le cadre de l'application des procédures d'évaluation environnementale québécoises prévues à la Loi sur la qualité de l'environnement, le MDDELCC et, le cas échéant, les comités institués par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) concernés, ont complété l'analyse environnementale de 62 projets dont les études d'impact lui ont été présentées. Pour 39 d'entre eux, des décrets ont été édictés par le gouvernement concernant leur autorisation (28) ou leur modification (11). Les 23 autres projets, prévus sur le territoire de la CBJNQ, ont fait l'objet d'une décision de l'administrateur provincial de la CBJNQ menant à leur autorisation (4) ou leur modification (19).

Rapport d'étape du Mexique, 2013

Rapport national 2013 sur le respect des obligations contractées aux termes de l'ANACDE

Introduction

La présente section du *Rapport annuel 2013*, tiré du rapport annuel d'activités du *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles) couvre la période du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2013. Sans être exhaustive, elle vise à mettre en lumière certaines activités et avancées au chapitre de la conservation de la nature et de l'utilisation durable des écosystèmes au Mexique quant aux obligations contractées aux termes de l'ANACDE. On y décrit des activités menées à bien par des organismes décentralisés du Semarnat : la *Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas* (Conanp, Commission nationale des aires protégées), la *Comisión Nacional del Agua* (Conagua, Commission nationale de l'eau), la *Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad* (Conabio, Commission nationale pour la connaissance et l'utilisation de la biodiversité), la *Comisión Nacional Forestal* (Conafor, Commission nationale des forêts), l'*Instituto Mexicano de Tecnología del Agua* (IMTA, Institut mexicain des technologies de l'eau), l'*Instituto Nacional de Ecología y Cambio Climático* (INECC, Institut national d'écologie et du changement climatique) et le *Procuraduría Federal de Protección al Ambiente* (Profepa, Bureau du procureur fédéral chargé de la protection de l'environnement).

Succès significatifs

- En juin 2013, le pays disposait d'un total de 176 aires naturelles protégées (ANP), deux de plus qu'en 2012. Les ANP, essentielles à la conservation des écosystèmes nationaux de grande biodiversité, comptent une superficie totale de 25 387 972 ha (20 617 450 ha de superficie terrestre et 4 770 522 ha de superficie marine), représentant 12,9 % du territoire national.
- À l'occasion de la trente-septième session du Comité du patrimoine mondial, qui s'est tenue au Cambodge en juin 2013, la Réserve de biosphère El Pinacate et le Grand désert d'Altar située dans l'État de Sonora, au nord-ouest du pays, a été inscrite à la liste du patrimoine mondial comme bien naturel en raison de la « valeur universelle exceptionnelle de son paysage spectaculaire aux reliefs fortement contrastés, sa grande biodiversité et sa beauté naturelle incomparable ». Le Mexique compte maintenant cinq biens naturels du patrimoine mondial avec cette désignation.
- La hausse du budget alloué au *Programa de Conservación de Especies en Riesgo* (Procer, Programme de conservation des espèces menacées) a permis d'augmenter le nombre d'aspects ou d'éléments d'appui inscrits à l'appel du programme, lequel est passé de 26 en 2012 à 96 en 2013. Parmi les actions de conservation et de réhabilitation menées au cours de la période allant de janvier à juin 2013, il convient de souligner l'autorisation accordée à 76 projets de portée nationale; l'augmentation du budget du *Programa de Acción para la Conservación de la Especies* (PACE, programme d'action pour la conservation des espèces, qui relève de la Conanp, tout comme le Procer); la mise en place de la *Comisión Asesora de la Presidencia para la Recuperación de la Vaquita Marina* (Commission consultative de la présidence pour la réhabilitation du marsouin du golfe de Californie); la fin de l'utilisation de chaluts pour la pêche à la crevette dans le golfe de Haute-Californie et la mise en place d'un groupe de travail pour examiner les causes de mortalité de la tortue jaune du golfe de Californie, en Basse-Californie du Sud.

- Du 1^{er} décembre 2012 au 30 de juin 2013, 294 unités (48 en gestion intensive et 246 en gestion libre) ont été intégrées au *Sistema de Unidades de Manejo para la Conservación de la Vida Silvestre* (SUMA, Système d'unités de gestion pour la conservation des espèces sauvages) sur une superficie totale de 376 574 ha, ce qui représente une progression de 47 % par rapport au but annuel fixé. Le pays a donc pu enregistrer un total de 11 949 UMA, ce qui représente une superficie supérieure à 38 millions d'hectares, soit 19,3 % du territoire national.
- En ce qui concerne la vérification du degré de conformité à la législation en matière d'espèces sauvages, on a réalisé 915 inspections et 938 actions de surveillance de décembre 2012 à juin 2013. Il convient de souligner les 170 interventions effectuées contre le trafic illégal de faune et de flore sauvage dans 30 États du pays.
- Dans le cadre du *Plan Nacional de Eliminación de Hidroclorofluorocarbonos* (Plan national d'élimination des hydrochlorofluorocarbures [HCFC]) entre le 1^{er} décembre 2012 et le 31 août 2013, on a mené à bien les activités suivantes : reconversion des procédés de neuf entreprises de préparation de produits chimiques qui ont éliminé les HCFC-141b de leurs systèmes pour les remplacer par des substances ayant un potentiel nul de destruction de la couche d'ozone et un potentiel faible ou nul de réchauffement planétaire (avancée de 40 %) ; élaboration d'un manuel national pour la formation de techniciens sur les bonnes pratiques dans l'utilisation de produits de remplacement des HCFC, comme agents de nettoyage et réfrigérants dans les systèmes de réfrigération et de climatisation ; la formation de 30 personnes des douanes, de la *Comisión Federal para la Protección Contra Riesgos Sanitarios* (Cofepris, Commission fédérale de protection contre les risques sanitaires), du Profepa et du Semarnat pour le dépistage du trafic illicite de substances destructrices de la couche d'ozone.
- En décembre 2012, le projet d'évaluation des neuf programmes de gestion de la qualité de l'air (Proaires) à Puebla, Toluca (État de Mexico), Ciudad Juárez (Chihuahua), Salamanca et León (Guanajuato), Monterrey (Nuevo León), Cuernavaca (Morelos), Durango et la Comarca Lagunera (Durango et Coahuila) ont pris fin. Les Proaires sont des programmes de mise en œuvre de stratégies, moyens et actions visant la réduction des émissions polluantes dans l'atmosphère pour la protection de l'environnement et de la santé.
- En ce qui a trait aux mouvements transfrontaliers de déchets dangereux, entre septembre 2012 et août 2013, la vérification de conformité au sujet des restrictions douanières a été effectuée sur 5 448 embarquements. Ces vérifications ont permis la gestion environnementale adéquate de 622 500 et 56 371 tonnes de déchets dangereux dans les activités respectives d'importation et d'exportation.
- Au cours du premier semestre de 2013, on a répondu à 283 urgences environnementales, dont 169 étaient dues à un déversement d'hydrocarbures et autres produits chimiques, 39 à des explosions, 44 à des fuites, 26 à des incendies dans des installations et cinq à d'autres raisons.
- À la fin de l'année 2012, on avait mené 194 projets de recherche et développement technologique sur l'eau et de janvier à juin 2013, on a entrepris 121 projets de plus. Parmi les principaux résultats, on trouve les suivants : la vérification de la sécurité hydrologique de dix barrages à risque ; l'autorisation de trois technologies reconnues par l'IMTA et comportant une protection intellectuelle ou des droits d'auteur ; l'élaboration d'un système d'information pour la tarification de l'eau par des organismes exploitant l'eau et la réalisation d'un projet d'amélioration des conditions sanitaires dans trois écoles périurbaines de l'État de Mexico, avec l'appui du Programme des Nations Unies concernant l'habitat (ONU-Habitat).
- Du 1^{er} décembre 2012 au 30 juin 2013, on a mené 5 526 actions intégrées visant la conservation, la restauration et l'utilisation durable des ressources naturelles, qui ont bénéficié à 16 506 personnes, dont 10 227 provenaient de collectivités autochtones.
- En mai 2013, on a publié la *Estrategia Nacional de Producción y Consumo Sustentable* (Stratégie nationale de production et de consommation durable), qui cherche à instrumentaliser l'adoption de

meilleures pratiques environnementales dans les secteurs productifs et de services en encourageant la compétitivité et l'innovation, ainsi qu'en incitant la société à adopter de meilleures décisions de consommation.

- Entre le 1^{er} décembre 2012 et le 31 août 2013, on a réalisé des projets de recherche sur des questions de changement climatique, de gestion hydrologique intégrée et de création et renforcement des capacités locales susceptibles de promouvoir la conservation de la biodiversité. De plus, on a appuyé l'élaboration de normes volontaires visant à établir les exigences requises pour la certification des aspects du bien-être animal, de la conservation, de la recherche et de la sécurité dans les jardins zoologiques, ainsi que pour la protection de l'environnement dans les activités de forage, d'entretien et d'abandon de puits pétroliers dans les zones maritimes du Mexique. De plus, ces normes servent à soutenir l'évaluation et l'application de politiques publiques comprenant la protection de l'environnement, la préservation et la réhabilitation écologiques, ainsi que les mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans le pays.
- De décembre 2012 à juin 2013, on a publié dans le *Diario Oficial de la Federación* (DOF, Journal officiel de la Fédération) les mises à jour de la moyenne annuelle de disponibilité de l'eau dans 193 bassins hydrologiques, ce qui porte la publication de la mise à jour à un total de 471 bassins. Les 260 bassins restants se trouvent à différentes étapes du processus de publication dans le DOF. Durant la même période, on a mis à jour la moyenne annuelle de disponibilité des eaux de surface de 112 bassins, grâce à laquelle on a atteint 41 % du but fixé pour l'année 2013.
- En matière d'eau, en 2013 on a planifié un investissement de 40 201,4 millions de pesos : 55,8 % ont été alloués au développement d'infrastructures d'alimentation en eau potable, d'élimination et d'assainissement des eaux usées; 30,4 % ont été accordés au développement et au fonctionnement de l'infrastructure hydro-agricole et les 13,8 % restants ont été investis dans des ouvrages de prévention et de protection contre les inondations, ainsi qu'à d'autres actions de gestion et de contrôle du système hydrologique.
- En 2013, le *Programa de Conservación para el Desarrollo Sostenible* (Procodes, Programme de conservation pour le développement durable) a disposé d'un budget de 217 millions de pesos, montant de 3,5 % supérieur aux 210 millions de pesos accordés en 2012. Grâce au Procodes, entre janvier et juin 2013, 1 737 personnes de 47 municipalités dans 15 États de la république ont profité de la création de 72 brigades communautaires pour la prévention de feux de forêt dans 46 ANP; on a mené à bien 136 projets communautaires sur une superficie de 4 368 ha de plantation forestière, qui comprenaient des activités de reboisement, d'assainissement des écosystèmes, de cultures de couvre-sol et de suivi des espèces; on a mis sur pied 5 040 m² de pépinières, de potagers communautaires et d'infrastructures d'écotourisme, et l'on a animé 15 ateliers de formation pour le fonctionnement de projets.
- En ce qui concerne la participation citoyenne, entre septembre 2012 et août 2013 on a restructuré et amélioré le système de production et de traitement de l'information du *Índice de Participación Ciudadana del Sector Ambiental* (IPC Ambiental, Taux de participation citoyenne du secteur de l'environnement), qui a été introduit parmi les indicateurs du *Programa Sectorial de Medio Ambiente y Recursos Naturales 2013-2018* (Promarnat, Programme sectoriel de l'environnement et des ressources naturelles 2013-2018). Ce taux constitue un instrument de mesure qui indique les réalisations dans le domaine de l'environnement en collaboration avec et pour les citoyens, le nombre de personnes qui participent (ventilés selon le sexe) et les ressources dont elles disposent pour leur participation. Il sert également de point de référence pour la consolidation et l'amélioration des mécanismes et outils de participation mis sur œuvre dans le domaine de l'environnement.
- Entre décembre 2012 et août 2013, on s'est occupé de 3 421 communications de citoyens et du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2013, on a répondu à 2 551 demandes d'information dans le cadre d'une

procédure de la *Ley Federal de Transparencia y Acceso a la Información Pública Gubernamental* (LFTAIPG, Loi fédérale de transparence et d'accès à l'information publique gouvernementale).

- Durant cette période, on a également appliqué 85 recommandations émises par les *Consejos Consultivos para el Desarrollo Sustentable* (CCDS, Conseils consultatifs pour le développement durable), tant dans les régions qu'au Conseil national. On a encouragé la participation active des CCDS aux consultations publiques du *Plan Nacional de Desarrollo* (Plan national de développement) et de la *Estrategia Nacional de Cambio Climático* (Stratégie nationale sur le changement climatique) menées dans tout le pays durant le premier semestre de 2013, ainsi qu'aux différents forums et consultations de caractère national et international, y compris au *Diálogo por las Ballenas* (Dialogue pour les baleines) et à la consultation pour définir la position nationale aux forums de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES),¹ en plus de deux réunions publiques d'information sur des projets miniers soumis à une évaluation d'impacts environnementaux.
- Quant au renforcement des mécanismes et programmes en matière d'environnement auxquels participe le public, en 2013 on a officiellement établi le *Comité Consultivo Nacional* (CCN, Comité consultatif national) du Mexique dans le cadre de l'ANACDE et de l'accord qui a conduit à la création des CCDS. Le CCN a tenu sa première rencontre de travail le 19 juin 2013 à l'occasion de laquelle elle a adopté ses règles de fonctionnement. Le Comité a pour objectif d'offrir des conseils au titulaire du Semarnat, qui représente le Mexique au Conseil de la Commission de coopération environnementale, sur toute question liée à l'ANACDE.

État de l'environnement

- En mars 2013, on a publié sur la page Web du *Sistema Nacional de Información Ambiental y de Recursos Naturales* (SNIARN, Système national d'information sur l'environnement et les ressources naturelles) l'édition 2012 du rapport sur l'état de l'environnement, qui compte sept chapitres : 1) population et environnement, 2) écosystèmes terrestres, 3) sols, 4) biodiversité, 5) atmosphère (qualité de l'air, changement climatique et appauvrissement de la couche d'ozone), 6) eau (disponibilité et qualité) et 7) déchets (solides, urbains et dangereux).
- Pour la période visée par le rapport, on a terminé l'*Inventario Nacional de Emisiones* (INEM, Inventaire national des émissions) pour l'année de référence 2008, qui divulgue l'émission des principaux contaminants et des précurseurs de contaminants secondaires, comme celle des composés des gaz à effet de serre (qui sera finalement utile à l'examen de l'inventaire des gaz à effet de serre).
- Dans le but d'obtenir l'information sur les ressources forestières par organisme fédératif pour l'amélioration de la planification et la prise de décision dans le secteur forestier, on a réalisé des activités de coordination avec 16 gouvernements des États (Campeche, Chihuahua, Chiapas, Coahuila, Colima, Durango, Guerrero, Jalisco, Michoacán, Morelos, Oaxaca, Puebla, Quintana Roo, Tabasco, Veracruz et Yucatán) qui se sont terminées en 2013 avec la création de 16 inventaires grâce à un investissement de 119,7 millions de pesos en ressources fédérales.
- Sur la base des résultats du *Programa Nacional de Auditoría Ambiental* (Programme national d'évaluation environnementale), en juillet 2013 on a fait la promotion du rapprochement professionnel et de l'interaction entre les entreprises et obtenu de meilleurs résultats pour l'acceptation de la certification environnementale; on a reçu de nouvelles demandes de certification pour 313 installations

¹ L'excellente coordination régionale de l'Amérique du Nord se distingue durant les réunions 63 et 65 du Comité Permanent, particulièrement pendant la seizième réunion de la Conférence des Parties (Bangkok, 2013), où l'adoption des propositions pour l'inclusion du requin marteau (*Sphyrna lewini*, *S. mokarran* y *S. zygaena*) à l'Annexe 2, coparrainée par les États-Unis, le Mexique et d'autres pays, a marqué un tournant dans l'histoire de la CITES.

et l'on a accordé 463 certificats à des organisations qui ont mis en œuvre leurs plans d'action de façon satisfaisante. À cette date, 2 472 certificats étaient en vigueur dans le pays.

- Le Semarnat a participé activement sur la scène de la coopération internationale au développement durable des aires marines et côtières. C'est dans ce contexte que s'est terminée la mise au point du programme d'action stratégique du projet binational *Evaluación y Manejo Integrado del Gran Ecosistema Marino del Golfo de México* (Évaluation et gestion intégrée du grand écosystème marin du golfe du Mexique), en collaboration avec les États-Unis, et que s'est amorcée l'élaboration du programme d'action national.
- Pour compléter l'*Inventario Nacional Forestal y de Suelos* (INFS, Inventaire national des forêts et des sols), en 2013 on a pris des photographies hémisphériques dans 1 806 conglomérats, un projet commun de la Conafor et de la Conabio pour obtenir de l'information biophysique sur les forêts du Mexique.

Faits nouveaux sur le plan des lois et des politiques

En matière de gestion des ANP et de protection des écosystèmes représentatifs, de décembre 2012 à juin 2013, on a publié dans les DOF huit sommaires de programmes de gestion, correspondant à une superficie de 2 833 836 ha. L'ajout de cinq programmes supplémentaires a augmenté de façon importante la superficie des ANP, qui disposent maintenant d'un outil de planification et de réglementation des activités. Ces nouveaux programmes élèvent à 116 les programmes de gestion mis sur pied (dont 75 sont publiés dans le DOF), avec une couverture de 20 428 681 ha (80,46 % de la superficie protégée).

- Le 29 janvier 2013, on a publié dans le DOF l'avis de mise à disposition des études pour une nouvelle catégorisation et délimitation du parc national du Nevado de Toluca comme zone de protection de la faune et de la flore, l'augmentation de sa superficie à 53 590 ha et l'intégration des modalités et des limites d'utilisation et de mise en valeur des ressources naturelles pour le maintien à long terme des milieux et des habitats nécessaires à la conservation de la biodiversité, particulièrement de ses forêts. L'objectif consiste également à récupérer des services environnementaux de grande importance économique (comme la collecte de l'eau et la conservation des sols) et à promouvoir un développement durable grâce à l'usage approprié des ressources naturelles de cette aire naturelle protégée.
- Dans le cadre de la Convention sur les zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar), le 2 février 2013 on a ajouté à la liste des zones humides d'importance internationale la lagune La Cruz avec une superficie de 6,6 ha dans la région nord du golfe de Californie, dans l'État de Sonora. On a également approuvé l'expansion des sites Ramsar La Mancha et El Llano, à Veracruz (inscrits en 2004), auxquels on a ajouté une superficie de mangrove de 6 000 ha pour un total de 7 456 ha dans la poursuite du processus de protection côtière dans la région.
- En vertu de l'application de la *Ley General de Cambio Climático* (Loi générale sur le changement climatique), le 29 janvier 2013 on a mis sur pied la *Comisión Intersecretarial de Cambio Climático* (Commission interministérielle sur le changement climatique) avec l'objectif de coordonner les efforts du gouvernement fédéral visant à énoncer et mettre en œuvre la politique nationale sur le changement climatique, qui comprend des processus de consultation et de concertation avec les organisations sociales et le secteur privé.
- Le 3 juin 2013, on a publié dans le DOF la *Estrategia Nacional de Cambio Climático* (ENCC, Stratégie nationale sur le changement climatique), outil de référence de la politique nationale en matière de changement climatique pour les 40 prochaines années.
- En février 2013, on a publié dans le DOF la norme officielle mexicaine « NOM-161-Semarnat-2011, établissant les critères applicables pour la classification des résidus à traitement spécial et la détermination des résidus assujettis à un plan de gestion, la liste des résidus et la procédure régissant

l'inclusion de résidus dans la liste ou leur exclusion de celle-ci ainsi que les éléments et procédures pour l'élaboration des plans de gestion ».

- Au cours du même mois, on a publié la « NOM-162-Semarnat-2012, établissant les spécifications pour la protection, la récupération et la gestion des populations de tortues marines dans ses sites de ponte ». Cette norme introduit des critères précis pour la protection des tortues reproductrices et la gestion adéquate des nichées tant *in situ* qu'en vivier, en plus d'instaurer la libération immédiate des nouveaux-nés comme mesure pour la survie de l'espèce.
- Le 4 mars 2013, on a publié dans le DOF la norme officielle mexicaine « NOM-016-Semarnat-2013, établissant des règles phytosanitaires pour l'importation de bois fraîchement scié ». Cette norme vise à protéger les vastes ressources forestières nationales en garantissant qu'aucun organisme nuisible ou maladie visés par la quarantaine ne pénètre en territoire mexicain en provenance d'un autre pays.
- Le 6 de mars 2013, on a terminé la construction du centre intermunicipal de gestion des déchets solides à Atotonilco el Alto, Jalisco, exemple patent de la stratégie encouragée par le gouvernement de la République pour la promotion de la gestion intégrée des déchets dans tout le pays. Aménagé sur une superficie de sept hectares, ce centre comprend une station de transfert, un centre de récupération des matières secondaires et un centre de compostage qui desserviront trois municipalités jouxtant le lac Chapala.
- Le 8 avril 2013, on a publié la version détaillée du *Diagnóstico básico para la gestión integral de los residuos 2012* (Diagnostic essentiel pour la gestion intégrée des déchets 2012).
- De même, en juin 2013 on a publié dans le DOF la norme officielle mexicaine « NOM-163-Semarnat-ENER-SCFI-2013, sur les émissions de dioxyde de carbone (CO_2) provenant des pots d'échappement et leur équivalence en matière d'efficacité de carburant pour les véhicules automobiles neufs d'un poids nominal brut n'excédant pas 3 857 kg », dont l'objectif est de réduire graduellement la moyenne des émissions de CO_2 du parc de véhicules légers récents et augmenter leur efficacité de carburant.
- Durant la période 2012-2013, on a certifié douze entreprises communautaires d'écotourisme avec la NMX-AA-SCFI-2006. Les entreprises disposent d'un diagnostic et de plans d'action pour la mise en œuvre de meilleures pratiques environnementales qui conduisent à des gains écologiques et sociaux.
- En 2013, l'*Entidad Mexicana de Acreditación* (ENAC, Organisme mexicain d'accréditation) a certifié deux unités de vérification (inspection) en vertu de la norme officielle mexicaine NOM-083- Semarnat-2003, qui fixe les conditions que doivent réunir les sites d'élimination finale des déchets.

Application des lois et des règlements

- Pour la période allant de décembre 2012 à juin 2013, on a effectué 286 visites d'inspection à 204 sources fixes, de compétence fédérale, qui rejettent des émissions polluantes dans l'atmosphère ou sont susceptibles de le faire. Ces visites permettent de vérifier le respect des exigences établies par la *Ley General del Equilibrio Ecológico y la Protección al Ambiente* (LGEEPA, Loi générale sur l'équilibre écologique et la protection de l'environnement), ses règlements en matière de prévention et de contrôle de la pollution atmosphérique et le *Registro de Emisiones y Transferencia de Contaminantes* (RETC, Registre de rejets et de transferts des polluants).
- De décembre 2012 à juin 2013, le Profepa a reçu 4 377 plaintes en matière d'environnement, 9 % de plus que celles enregistrées pour la même période l'année précédente. Parmi ces plaintes, 2 655 ont abouti, soit 26 % de plus qu'en 2012.
- Afin de garantir le côté licite du commerce international, tant en matière d'espèces réglementées ou protégées que de marchandises visées par des restrictions douanières, ainsi que pour prévenir et combattre son trafic illicite, de décembre 2012 à juin 2013 on a effectué 2 972 vérifications de mouvements transfrontaliers concernant l'importation de spécimens, produits et sous-produits

d'espèces sauvages; 36 960 vérifications de ce genre pour l'importation de produits et sous-produits forestiers et l'on a émis 140 avis techniques.

- Parmi les réussites en matière d'application de la loi sur les espèces sauvages, on souligne la saisie d'un chargement de 898 000 spécimens de concombre de mer séchés, 78 000 spécimens d'hippocampes morts et 1 000 caisses de vessies natatoires surgelées d'acoupas de MacDonald (*Totoaba macdonaldi*), toutes des espèces menacées selon la NOM-059-Semarnat-2010. Dans le port de Manzanillo, Colima, on a saisi 44 conteneurs renfermant 830 m³ d'espèces protégées de bois tropicaux, comme le cordia (*Cordia elaeagnoides*), le grenadille (*Dalbergia melanoxylon*), le cocobolo (*Dalbergia retusa*) et le saman (*Samanea saman*). De plus, en coordination avec les autorités douanières (AGA), militaires (Sedena), de sécurité publique (Police fédérale) et phytosanitaires (Senasica), en juin 2013, une intervention spéciale d'apposition de scellés à 22 points de passage de la frontière nord s'est soldée par 2 006 révisions de véhicules; on a examiné la provenance et la situation légale de 20 000 kg de charbon végétal, 29 spécimens de faune sauvage, 116 produits de pêche en général, cinq trophées de chasse et 1 408 produits en peau de différentes espèces de reptile et l'on a effectué une saisie préventive de 600 kg de charbon végétal et neuf produits de faune sauvage.
- Pour la période allant du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2013, les 32 bureaux du Profepa ont effectué simultanément cinq interventions nationales dans des postes de contrôle routier, de douanes terrestres et maritimes afin de vérifier et surveiller la gestion environnementale adéquate de matériaux, substances et déchets dangereux. Plus particulièrement, on a établi 266 postes de contrôle sur les routes du pays et 187 points de vérification dans 19 postes douaniers; 1 650 inspecteurs du Profepa ont participé dans les premiers, avec l'appui de 1 526 effectifs des forces policières et armées du pays, alors qu'on a affecté 184 inspecteurs du Profepa et 582 agents de douane aux postes frontaliers. Les interventions ont permis de détecter 70 irrégularités dans le mouvement de 710 tonnes de déchets dangereux dans des postes de contrôle routier, qui ont mené à 55 procédures administratives et à la mise à disposition de 13 personnes devant le ministère public pour des crimes contre l'environnement. De même, on a repéré 32 mouvements illicites de 189 tonnes de déchets dangereux aux points d'entrée au pays, ce qui a permis d'ouvrir 22 procédures administratives et de mettre cinq personnes à disposition du ministère public, pour commerce illicite.
- Parmi les activités d'inspection et de surveillance nationales effectuées de janvier à juin 2013 dans le cadre du programme *Combate a la Tala Clandestina* (Lutte à l'abattage illégal), il faut souligner les activités du *Programa Intensivo de Combate a la Tala Clandestina en la Reserva de la Biosfera Mariposa Monarca* (Programme intensif de lutte contre l'abattage illégal dans la réserve de la biosphère du papillon monarque) : 325 parcours de surveillance, 15 inspections dans des *Centros de almacenamiento y transformación* (CAT, centres de stockage et de transformation) et des scieries, trois inspections dans des propriétés, 36 points de contrôle de véhicules, 13 interventions spéciales et 43 comités de surveillance. Ces activités ont donné comme résultats la saisie de 30 équipements et outils, onze véhicules, quatre scies à chaîne et 1 267,5 m² de matière première forestière, en plus de la fermeture de huit CAT et scieries et la confiscation de 49,87 m² de matière première forestière.
- De décembre 2012 à juin 2013, on a effectué 2 989 visites d'inspection aux établissements le plus à risque de contamination (ce nombre comprend les visites découlant de plaintes environnementales et de réponse aux urgences environnementales comprenant des produits chimiques). En conséquence, on a infligé des amendes pour un montant de 62,21 millions de pesos.
- En matière d'éducation relative à l'environnement, on a donné, en collaboration avec le *Secretaría de Educación Pública* (SEP, ministère de l'Éducation), des cours, des cursus universitaires et des ateliers pour l'actualisation des connaissances des enseignants de niveaux primaire et secondaire en matière d'environnement. On a aussi fait la promotion de la matière *Educación ambiental para la sustentabilidad* (Éducation à l'environnement pour la durabilité), comme plan d'études 2011 de

l'éducation primaire auprès des établissements de la fédération, ce qui a permis d'ajouter des sujets d'intérêt liés à la société, la culture et la nature. Pour l'année scolaire 2012-2013, seize centres de stockage et de transformation de la fédération ont enseigné des matières qui touchent l'éducation à l'environnement.

- Pour le renforcement des capacités chez les employés de la fonction publique et les promoteurs en milieu rural, on a mené à terme des cours, des cursus universitaires et des ateliers de formation, en présence ou à distance, sur des sujets comme le changement climatique, la gestion des bassins hydrographiques, des zones humides et des programmes municipaux d'éducation à l'environnement dans tous les États de la république.
- On a également poursuivi la stratégie de communication pour l'éducation relative à l'environnement, *Fans del planeta* (amoureux de la planète) qui s'adresse aux enfants de huit à douze ans et vise à promouvoir et contribuer à la formation d'une citoyenneté responsable, informée, participative et engagée pour la protection de l'environnement et de l'utilisation durable des ressources naturelles. De décembre 2012 à juin 2013, la page Web, www.fansdelplaneta.gob.mx a reçu 73 733 visites.
- Durant le mois d'août, on a tenu les *Jornadas de Mejora Regulatoria de Trámites y Servicios* (Journées de facilitation des formalités et de l'accès aux services), qui ont répondu en ligne aux doutes des usagers et traité des demandes concrètes des responsables du fonctionnement du *Registro Federal de Trámites y Servicios* (Registre fédéral des formalités et des services), dans le but ultime de compter sur une plateforme pour des formalités actualisées et qui répondent aux besoins du domaine de l'environnement et des citoyens.

Mesures prévues eu égard à l'accord

Les buts et objectifs pour la fin de 2013 visaient notamment :

- La présentation, au deuxième semestre de 2013, de trois programmes Proaires pour l'amélioration de la qualité de l'air à Querétaro, León (Guanajuato) et San Luis Potosí (SLP).
- La protection de 23 200 ha grâce à des activités de réhabilitation des récifs coralliens, de reboisement et de travaux de gestion et de conservation des sols et de l'eau. Jusqu'en juin 2013, on avait réhabilité 14 873 ha dans 27 aires naturelles protégées.
- L'aboutissement de 173 projets de recherche et développement technologique menés par l'*Instituto Mexicano de Tecnología del Agua* (IMTA, Institut mexicain des technologies de l'eau) grâce à un budget de 492,7 millions de pesos accordé pour la fin de 2013.
- L'élaboration du projet de *Ley General de Aguas* (Loi générale sur l'eau), dont la rédaction avait progressé de 25 % en juin 2013.
- L'ajout de 3 100 ha d'irrigation au projet d'irrigation de la Conagua, grâce à un investissement de 1 888,7 millions de pesos de ressources fédérales. En juin 2013, on constatait une progression de 28 % grâce à l'ajout de 620 ha.
- Cible de 68 % de la couverture nationale de traitement des eaux usées à la fin de 2014. Pour la période visée par ce rapport, on recense 2 356 stations d'épuration des eaux usées avec un débit de 101 399 litres traités par seconde.
- Atteinte de l'objectif fixé pour la plantation de 180 millions d'arbres pour la période de reboisement 2013, qui comprenait 229 millions de plantes. En juin 2013, on a observé un progrès de 91,9 %, équivalant à plus de 210 millions de plantes.
- Augmentation en 2013 de la couverture nationale d'eau potable de 92,3 % à des niveaux de 95,7 % et de 80,8 % dans les localités urbaines et rurales, respectivement. On vise aussi l'augmentation de 90,9 % de la couverture nationale du réseau d'égouts, dans le but d'atteindre les 96,4 % dans les localités urbaines et 72,5 % en milieu rural. Dans le cas de réussite de ces objectifs, un peu plus de 106 millions de

personnes bénéficieront d'un service d'eau potable à domicile et 104,5 millions auront accès à un service d'égouts.

Pour plus d'information, consultez les liens suivants :²

www.semarnat.gob.mx/programas/informes/primer-informe2013

<http://pnd.gob.mx/wp-content/uploads/2013/05/PND.pdf>

² Tout écart possible entre les chiffres présentés dans ce document et l'information contenue dans les pages Web citées correspond aux mises à jour effectuées au moment de la rédaction du présent rapport.

Rapport d'étape des États-Unis, 2013

Rapport national 2013 sur le respect des obligations contractées aux termes de l'ANACDE

Introduction

L'information que contient cette section du Rapport annuel 2013 vise à mettre en lumière certaines activités et certains progrès liés à la protection de l'environnement durant l'année civile 2013. Elle ne représente pas toutes les activités entreprises par le gouvernement des États-Unis dans le cadre de l'ANACDE, pas plus qu'elle ne vise à refléter les efforts déployés sur le plan environnemental à l'échelle étatique, tribale, territoriale ou locale.

Succès significatifs

- L'*U. S. Fish and Wildlife Service* (FSW, Service des pêches et de la faune) a approuvé plus de 25 millions de dollars en subventions fédérales et en revenus du programme *Federal Duck Stamps* pour protéger, restaurer ou améliorer des milliers d'hectares d'habitats d'espèces sauvages aux États-Unis et au Mexique, au profit des populations communes d'oiseaux migrateurs. La *Migratory Bird Conservation Commission* (Commission de conservation des oiseaux migrateurs) a voté en vue d'approuver l'utilisation de l'agent provenant du *Migratory Bird Conservation Fund* (Fonds pour la conservation des oiseaux migrateurs) et des subventions accordées en vertu de la *North American Wetlands Conservation Act* (Loi nord-américaine sur la conservation des terres humides), afin d'acquérir et d'améliorer cet habitat pour le gibier d'eau, les oiseaux de rivage, les oiseaux de marais et d'autres espèces dépendant des terres humides. Un autre montant de 19,5 millions, alloué en vertu de la *North American Wetlands Conservation Act*, permettra de protéger, restaurer ou améliorer plus de 4 250 hectares d'habitat des oiseaux migrateurs aux États-Unis et au Mexique, et d'obtenir 57 millions de fonds de contrepartie. Dix-huit projets menés à bien dans 15 États américains et sept projets menés à bien au Mexique recevront des fonds en vertu de cette même loi.

Le *2013-14 Migratory Bird Hunting and Conservation Stamp*, également appelé *Federal Duck Stamp*, sera mis en vente le 28 juin. Depuis 1934, les ventes de ces timbres ont permis de recueillir plus de 800 millions de dollars et d'acquérir 150 000 hectares de terres constituant un habitat dans le cadre du *National Wildlife Refuge System* (réseau national de refuges fauniques).

La *North American Wetlands Conservation Act* est la seule loi fédérale en vertu de laquelle on octroie des subventions pour la conservation des terres humides servant d'habitat aux oiseaux migrateurs. Grâce au programme normalisé d'octroi de subventions en vertu de la loi, 3 300 partenaires ont participé à 910 projets touchant plus de 175 000 hectares d'habitat³.

- Aujourd'hui, la *Migratory Bird Conservation Commission* a approuvé un financement de 28 millions de dollars pour conserver, restaurer et améliorer les terres humides essentielles, notamment pour l'acquisition de plus de 225 hectares de terres servant d'habitat au gibier d'eau au sein du *National Wildlife Refuge System*. La Commission a approuvé l'injection de près de 4 millions de dollars dans des projets d'achat et de location de terres se trouvant dans trois refuges – ces fonds ont été en grande partie obtenus grâce à la vente de *Federal Duck Stamps*. En outre, la Commission a approuvé l'octroi

³ <www.fws.gov/birdhabitat/Grants/NAWCA/Standard/US/2013_Sept.shtm>

de 23,7 millions de dollars de subventions dans le cadre de la *North American Wetlands Conservation Act*, en vue de protéger, restaurer ou améliorer près de 2 225 hectares de terres constituant un habitat pour les oiseaux migrateurs aux États-Unis et au Canada, et obtenu 28,5 millions de fonds de contrepartie.

Les projets de refuge suivants ont été approuvés par la Commission :

- Refuge faunique national de Trinity River, au Texas. Approbation de l'acquisition, pour 44 700 \$, de 2 hectares de terres en fief simple devant servir d'habitat de qualité au gibier d'eau dans la plaine inondable de la rivière. Ces forêts de feuillus des basses terres et les terres humides connexes bénéficient d'une grande variété de gibier d'eau, dont le canard colvert, le canard branchu et le canard brun.
- Refuge faunique national de Red Rock Lakes, au Montana. Approbation du coût et de l'ajout d'une parcelle louée de 12 hectares pour 1 750 \$. La Commission a aussi appuyé la nouvelle approbation du montant de 22 350 \$ sur les terres louées qu'elle avait déjà approuvé en septembre 2012. Depuis, l'État du Montana a redéfini la valeur du bail, qui a augmenté de 102 %. Le nouveau montant est maintenant bloqué pour cinq ans. Le refuge et les terres avoisinantes accueillent une grande densité de couples nicheurs de petits fuligules et de cygnes trompettes.
- Refuge faunique national d'Upper Ouachita, en Louisiane. L'approbation de l'acquisition, pour 3,76 millions de dollars, de plus de 80 hectares de terres en fief simple va permettre d'atteindre presque la superficie totale de ce refuge. Le refuge offre un habitat de qualité supérieure au gibier d'eau qui migre et hiberne.

Grâce au financement accordé en vertu de la *North American Wetlands Conservation Act*, la Commission a approuvé 20,7 millions de dollars de subventions dans le cadre du Standard Grants Program, pour appuyer neuf projets canadiens qui seront bénéfiques pour les canards, les oies et d'autres types d'oiseaux migrateurs sur une superficie de 918 hectares répartie entre 12 provinces et territoires, et obtenu 21 millions en fonds de contrepartie⁴.

Initiatives stratégiques

- Dans le cadre du *Climate Action Plan* (Plan d'action pour le climat) du président Obama, qui vise à réduire la pollution par le carbone et à permettre au pays de jouer le rôle de chef de file en matière d'énergies propres, l'*U.S. Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) a publié son *2013 Strategic Sustainability Performance Plan* (Plan stratégique pour une performance environnementale durable), qui décrit les mesures prévues au cours de la prochaine année en vue de réduire la consommation énergétique et la production de déchets au sein de l'agence. Le président Obama a signé l'[*Executive Order 13514 on Federal Leadership in Environmental, Energy, and Economic Performance*](#) (décret-loi sur le leadership fédéral en matière de performance environnementale, énergétique et économique) en octobre 2009, établissant des objectifs ambitieux de réduction des déchets et de la pollution créés par les activités fédérales d'ici 2020. Le plan 2013 de l'EPA s'appuie sur quatre années de progrès réalisés dans le cadre du décret-loi, et donne un aperçu de la façon dont l'agence économise l'argent des contribuables, réduit ses émissions de carbone et économise de l'énergie. Ce plan guidera par ailleurs les actions de l'EPA visant à atteindre le nouvel objectif fixé aujourd'hui par le président Obama dans une note de service demandant au gouvernement fédéral de puiser dans les ressources renouvelables pour 20 % de sa consommation électrique d'ici 2020 – c'est

⁴ <www.fws.gov/home/newsroom/MBCCapproves9000acresNR06052013.html>

plus du double du niveau actuel. L'atteinte de cet objectif réduira la pollution dans nos collectivités, favorisera l'indépendance énergétique des États-Unis et leur permettra de produire leur propre énergie sur leur territoire⁵.

- L'EPA a rendu une décision finale qui permet d'établir un cadre national uniforme garantissant le déploiement efficace et sécuritaire de technologies de capture et stockage du carbone (CSC). Ces technologies permettent de capturer le dioxyde de carbone provenant de sources fixes – comme les centrales au charbon et les grandes installations industrielles – et de l'injecter en sous-sol en vue d'un stockage à long terme, grâce à un procédé appelé séquestration géologique. Cette nouvelle règle précise que la quantité de dioxyde de carbone capturée à partir des sources d'émission, injectée en sous-sol dans des puits UIC (contrôle d'injection souterraine) de classe VI approuvés pour la séquestration géologique en vertu de la *Safe Drinking Water Act* (Loi sur la salubrité de l'eau potable), et respectant certaines autres conditions (p. ex., les règlements pertinents relatifs au transport), sera exclue des règlements de l'EPA sur les déchets dangereux. L'EPA a conclu qu'une saine gestion des émissions de dioxyde de carbone dans les conditions prévues ne présente pas de risque important pour la santé humaine ou l'environnement. La décision de l'EPA permettra de définir une méthode claire de déploiement des technologies de CSC de façon sûre et respectueuse de l'environnement, tout en garantissant la protection des sources souterraines d'eau potable. Cette règle vient en compléter d'autres déjà édictées par l'EPA, notamment le règlement d'application de la *Safe Drinking Water Act*, qui garantit que les puits d'injection de classe VI sont situés au bon endroit, et construits, mis à l'essai, surveillés et fermés de façon appropriée⁶.
- L'EPA a publié son rapport annuel qui fait le suivi du rendement énergétique moyen des véhicules vendus aux États-Unis; il a montré une augmentation de 1,2 mille par gallon (mpg) au cours de l'année précédente, ce qui en fait la deuxième augmentation en importance au cours des 30 dernières années. La consommation de carburant a baissé au cours de sept des huit dernières années. Elle va continuer à baisser grâce aux normes historiques imposées par l'administration Obama en vertu du *National Clean Car Program* (Programme national pour des véhicules propres). Ce programme prévoit de réduire de moitié la consommation d'ici 2025 et de réduire également de moitié les émissions de gaz à effet de serre des véhicules. Ces normes vont faire économiser aux familles américaines 1,7 billion de dollars en dépenses de carburant et, d'ici 2025, l'économie moyenne de consommation dépassera 8 000 \$ par véhicule. Le programme permettra aussi de consommer 12 milliards de barils de pétrole en moins et, d'ici 2025, réduire la consommation de pétrole de plus de 2 millions de barils par jour – soit la moitié du pétrole importé quotidiennement des pays membres de l'OPEP. L'importante économie d'essence réalisée sur les modèles 2012 va dans le sens des tendances prévues à long terme. Le rendement énergétique a augmenté de 2,6 mpg (ou 12 %) depuis 2008, et de 4,3 mpg (ou 22 %) depuis 2004. Les émissions moyennes de dioxyde de carbone (376 grammes par mille parcouru) des modèles 2012 représentaient aussi un bas niveau record. Même si l'EPA ne dispose pas encore des données pour les modèles 2013, des prévisions préliminaires indiquent que le rendement va augmenter de 0,4 mpg et que les émissions de dioxyde de carbone vont diminuer de 6 grammes par mille pour 2013.
- L'EPA a annoncé l'octroi de 4 millions de dollars de subventions à la mise sur pied de projets sur le diesel propre, visant à réduire les émissions dans les ports maritimes et fluviaux, dont un grand nombre se trouvent dans des régions touchées par des problèmes de justice environnementale. La plupart des ports les plus achalandés du pays se trouvent près de grandes régions métropolitaines; en conséquence, les gens vivants dans les collectivités avoisinantes peuvent être exposés à des niveaux élevés d'émissions de diesel. Les vieux moteurs diesel peuvent émettre de grandes quantités de polluants atmosphériques, comme les oxydes d'azote (NO_x) et les particules. Ces polluants sont associés à divers problèmes de

⁵ <www.epa.gov/sites/production/files/2015-09/documents/sspp2013full_508.pdf>

⁶ <www3.epa.gov/climatechange/ccs/>

santé graves, comme l'asthme, les maladies pulmonaires ou cardiaques, d'autres maladies respiratoires et même des décès prématurés. Les projets de diesel propre dans les ports, qui s'appuient sur une technologie facilement accessible, entraîneront une réduction immédiate des émissions et des effets bénéfiques sur la santé. Ce concours d'octroi de subventions, organisé dans le cadre du *Diesel Emission Reduction Act* (DERA, Loi sur la réduction des émissions de diesel) Program, est le premier concours portant uniquement sur la réduction des émissions dans les ports. Les fonds alloués en vertu de la DERA permettent de nettoyer le parc existant de moteurs diesel qui ont été produits avant l'adoption des récentes normes environnementales. Il vise à faciliter la résolution de certains des problèmes complexes de qualité de l'air dans les collectivités portuaires. Grâce à ce concours, l'EPA prévoit accorder entre deux et cinq ententes d'assistance aux autorités portuaires dans le cadre du DERA Program. Les autorités portuaires – organismes gouvernementaux ou publics exploitant les ports – peuvent travailler directement avec divers propriétaires de parcs de véhicules en vue d'abaisser les émissions de divers types d'équipement utilisés dans les ports. Les projets peuvent porter sur les camions de marchandises, les moteurs de navires, les locomotives et l'équipement de manutention des chargements dans les ports maritimes ou fluviaux. On accordera la priorité aux ports situés dans des régions où la qualité de l'air laisse à désirer. L'assistance offerte dans le cadre de ce programme vise les objectifs suivants : réduire fortement les émissions de diesel (en tonnes de polluants) et réduire l'exposition aux émissions produites par les parcs de véhicules utilisés dans les ports. Ce programme vise également à former des partenariats entre les intervenants des ports afin de promouvoir les efforts constants axés sur la réduction des émissions associées à l'exploitation des ports. On encourage les groupes communautaires, les administrations locales, les exploitants de terminaux, les compagnies d'expédition et d'autres entités commerciales à former des partenariats avec les autorités portuaires compétentes.

- L'*Energy Department* (ministère de l'Énergie) a publié deux rapports indiquant une croissance record sur tout le marché de l'éolien aux États-Unis – ce qui a fait augmenter la part de l'énergie propre et renouvelable aux États-Unis, et permis de créer des dizaines de milliers d'emplois dans tout le pays. Les États-Unis demeurent l'un des marchés les plus importants et un de ceux qui connaît la croissance la plus rapide pour l'énergie éolienne. En 2012, cette source d'énergie est devenue pour la première fois la source numéro 1 de nouvelle production d'énergie électrique aux États-Unis – représentant 43 % des nouvelles installations de production d'électricité, et des investissements nationaux de 25 milliards de dollars. Le Climate Action Plan du président Obama indique clairement que la croissance d'une énergie éolienne à la fois propre et renouvelable demeure un élément essentiel d'une stratégie énergétique englobant tous les éléments susmentionnés, destiné à réduire les émissions de GES néfastes, à diversifier notre économie énergétique et à mettre en place des technologies novatrices. L'administration Obama s'est engagée à doubler à nouveau la production d'énergies renouvelables provenant de sources comme le vent d'ici 2020⁷.
- Dans le cadre du plan du président Obama visant à réduire la pollution par le carbone, l'*Energy Department* met en œuvre quatre projets de recherche-développement afin de mettre en marché plus rapidement la prochaine génération de biocarburants et de faire baisser le coût de production de l'essence, du diesel et du kérosène provenant de la biomasse. Ces projets – mis en œuvre en Oklahoma, au Tennessee, dans l'Utah et au Wisconsin – représentent un investissement de 13 millions de dollars du ministère. Celui-ci continue à prendre des mesures en vue d'accélérer l'élaboration de biocarburants propres et renouvelables, et de produire, d'ici 2017, des biocarburants concurrentiels qu'on trouvera dans les stations-service à 3 \$ le gallon. Ces projets permettront de maximiser la quantité de carbone et d'hydrogène renouvelables qu'on peut convertir à partir des carburants issus de la biomasse, et

⁷ <<http://energy.gov/2013-wind-report>>

d'améliorer les procédés de séparation lors de la production de bio-huile afin d'éliminer les composants qui ne sont pas du carburant – ce qui réduira encore les coûts de production⁸.

- Les nouvelles données présentées par les partenaires du *Better Buildings Challenge* (Défi pour des bâtiments améliorés) du président Obama indiquent qu'ils ont amélioré l'efficacité énergétique de leurs installations de plus de 2,5 % par an en moyenne par rapport aux années de base, ce qui équivaut à des économies d'énergie annuelles de près de 58 millions de dollars. Ces efforts appuient l'objectif global du président, qui consiste à doubler la production d'énergie américaine d'ici 2030. En 2011, le président Obama a lancé le *Better Buildings Challenge* afin de catalyser les changements révolutionnaires survenant en matière de consommation d'énergie, et de réaliser des économies records sur la facture énergétique. Plus de 110 organisations – divers partenaires des secteurs privés et publics issus des administrations locales, districts scolaires, universités, secteur de l'immobilier commercial, secteur de la santé et secteur manufacturier – s'associent à l'Energy Department en vue de réaliser des économies d'énergie dans l'ensemble du portefeuille et d'échanger des stratégies fructueuses qui maximisent l'efficacité. En outre, le Challenge comprend un réseau d'institutions financières et de compagnies de services publics partenaires, qui aident les autres partenaires à surmonter les obstacles financiers/d'accès aux données sur l'ensemble des marchés. Durant la première année de ce programme, ces partenaires ont également mené à bien plus de 50 projets pilotes qui présentaient des stratégies innovatrices et peu coûteuses visant à économiser l'énergie. Les partenaires financiers du *Better Buildings Challenge* ont par ailleurs injecté plus de 1,1 milliard de dollars de fonds privés dans des améliorations axées sur l'efficacité énergétique⁹.
- La *National Oceanic and Atmospheric Administration* (NOAA, Administration nationale des systèmes atmosphériques et océaniques des États-Unis) a installé *Science On a Sphere*^{MD} dans le monde entier. Ce système d'affichage en 3D illumine de superbes animations représentant la Terre; les enseignants, les conservateurs des musées et les scientifiques s'en servent pour examiner les données mondiales sur l'environnement, par exemple sur les ouragans tourbillonnants, les nuages et les courants océaniques. [Science On a Sphere](#)^{MD} (SOS) est vu par 33 millions de personnes chaque année, dans 15 pays, 27 États américains, le District de Columbia et les Samoa américaines. À l'aide d'ordinateurs et de projecteurs vidéo, le système affiche des données relatives à notre planète sur une sphère opaque en fibre de carbone, et les présentateurs peuvent puiser dans plus de 400 ensembles de données annotées afin de mettre en lumière des observations météorologiques, des modèles climatiques, l'acidification des océans et les images les plus récentes du système solaire. Depuis sa première installation, la présence de SOS a pris de l'ampleur à l'échelle mondiale. Grâce à un réseau de sensibilisation au climat, 15 systèmes SOS ont été installés rien qu'au Mexique. Chaque SOS est connecté à un catalogue de données en ligne constamment mis à jour, qui contient des ensembles de données environnementales annotées et d'autres données sur la planète¹⁰. Les scientifiques et les prévisionnistes de la NOAA et d'autres organismes fédéraux comme la NASA affichent des données en temps quasi réel dans ce catalogue, permettant aux institutions qui utilisent le SOS d'afficher les événements les plus récents et les modèles de pointe, comme les observations quotidiennes sur la météo mondiale, les suivis d'ouragans et les modèles climatiques. *Science On a Sphere*^{MD}, dont l'administration et la gestion technique se font au *Earth System Research Laboratory* (Laboratoire de recherche sur les systèmes terrestres) de la NOAA, à Boulder, élargit la portée des objectifs des programmes éducatifs de la NOAA destinés à mieux sensibiliser le public à propos de l'environnement. Grâce à l'expérience et aux connaissances collectives qu'elle a acquises à propos des terres, des océans et de l'atmosphère de notre planète, la NOAA utilise

⁸ <<http://energy.gov/articles/energy-department-announces-new-investment-accelerate-next-generation-biofuels>>

⁹ <http://apps1.eere.energy.gov/buildings/commercial/email/bba_newsletter_march_2013.html>

¹⁰ <<http://sos.noaa.gov/Datasets/index.html>>

Science On a Sphere^{MD} comme un instrument lui permettant d'améliorer ses programmes éducatifs informels dans les centres des sciences, les universités et les musées du monde entier. La NOAA a pour mission de comprendre et de prévoir les changements touchant l'environnement de la Terre (de la profondeur des océans à la surface du soleil), et de préserver et de gérer nos ressources côtières et marines¹¹.

- Un instrument mesurant la puissance énergétique du soleil est en orbite après avoir été lancé, la nuit dernière, avec le satellite-3 du programme d'essais spatiaux de l'U.S. Air Force. Baptisé [Total solar irradiance Calibration Transfer Experiment](#) (TCTE, expérience de transfert d'étalonnage des outils de mesure de l'irradiation solaire totale) est financé par le [Joint Polar Satellite System \(JPSS\)](#), système conjoint de satellite sur orbite polaire) de nouvelle génération de la NOAA. Il est conçu pour poursuivre les mesures de la puissance énergétique totale du soleil. On mesure ainsi la lumière solaire à toutes les longueurs d'onde (c'est la source d'énergie principale qui régule le climat de la Terre) et l'on détermine si les changements touchant le soleil ont une incidence sur le climat de notre planète. Cet instrument a été assemblé par le [Laboratory for Atmospheric and Space Physics](#) (LASP, Laboratoire de physique atmosphérique et spatiale) de l'University of Colorado, qui a travaillé en collaboration avec le bureau du programme TCTE au [Goddard Space Flight Center](#) de la NASA à Greenbelt (Maryland), assez rapidement pour qu'il soit prêt à s'envoler avec le satellite. Selon Kevin Carmack, directeur du projet *Polar Free-Flyer* au centre Goddard de la NASA⁹, « la rapidité avec laquelle l'équipe composée des spécialistes du LASP, de la NASA et de la NOAA a construit et intégré le TCTE, grâce à ses ressources et à son ingéniosité, démontre une maîtrise technique parfaitement adaptée aux besoins.¹²»
- En collaboration avec des organismes étatiques et tribaux, l'administration Obama a publié la première stratégie nationale visant à aider les décideurs des secteurs public et privé à examiner les impacts qu'ont les changements climatiques sur les ressources naturelles et sur les gens, ainsi que sur les économies qui en dépendent. Élaborée à la demande du Congrès, la *National Fish, Wildlife, and Plants Climate Adaptation Strategy* (Stratégie nationale d'adaptation au climat pour les poissons, la faune et les plantes) est le fruit d'un dialogue nourri engagé à l'échelle nationale pendant près de deux ans, qui a permis de recueillir les commentaires de plus de 55 000 Américains. Les ressources halieutiques, fauniques et végétales génèrent chaque jour des services et des avantages importants pour les Américains : emplois, revenus, nourriture, eau douce et air pur, matériaux de construction, protection contre les tempêtes, tourisme et activités récréatives. Par exemple, on estime que la chasse, la pêche et les autres activités récréatives liées à la faune contribuent chaque année pour 120 milliards de dollars à l'économie de notre pays, et les écosystèmes marins appuient le secteur américain des fruits de mer, au sein duquel travaillent près d'un million de personnes et qui génère une activité économique annuelle évaluée à 116 milliards de dollars. La Climate Adaptation Strategy établit une feuille de route qui énonce les domaines dans lesquels il faudra mettre en œuvre des étapes clés au cours des cinq prochaines années pour réduire les impacts actuels et prévus des changements climatiques sur nos ressources naturelles : modification de la répartition des espèces et de leurs cycles migratoires, prolifération des maladies de la faune et des espèces envahissantes, inondation des habitats côtiers en raison de l'élévation du niveau des océans, modification de la productivité des régions côtières de nos océans et changements touchant l'accès à l'eau douce.

La Climate Adaptation Strategy s'appuie sur les efforts qu'ont déjà mis en œuvre les gouvernements fédéral, étatiques et tribaux afin de protéger les poissons, la faune et les végétaux, ainsi que les collectivités qui en dépendent. Elle propose des mesures volontaires précises que les organismes et leurs partenaires peuvent prendre au cours des années à venir pour limiter les dommages coûteux et

¹¹ <www.noaa.gov/stories2013/20131122_sos.html>

¹² <www.noaa.gov/stories2013/20131120_solarinstrument.html>

protéger la santé de nos collectivités et de notre économie. La stratégie n'impose aucune activité aux entités gouvernementales ou non gouvernementales, pas plus qu'elle ne suggère de mesures réglementaires¹³.

La mise en œuvre de la stratégie fournira aux décideurs de secteurs public et privé l'information et les outils dont ils ont besoin pour tenir compte des changements climatiques et s'y adapter dans le cadre de leurs activités courantes. La stratégie définit sept mesures clés qui permettront de protéger les poissons, la faune et les végétaux du pays dans le contexte des changements climatiques :

- Conserver les habitats afin de préserver la santé des poissons, de la faune et des végétaux, ainsi que les fonctions écosystémiques.
- Gérer les espèces et leurs habitats afin de protéger les fonctions écosystémiques et de permettre une utilisation durable de ces ressources à des fins commerciales, de subsistance, récréatives et culturelles.
- Renforcer la capacité à pratiquer une gestion efficace.
- Appuyer la gestion adaptative grâce à une observation et à un suivi intégrés, et à l'utilisation d'outils d'aide à la décision.
- Acquérir davantage de connaissances et d'information à propos des impacts sur les poissons, la faune et les végétaux, et des réponses possibles.
- Accroître la sensibilisation et motiver les gens à agir en vue de protéger les poissons, la faune et les végétaux.
- Limiter les facteurs de contrainte non climatiques afin d'aider les poissons, la faune, les végétaux et les écosystèmes à s'adapter.

L'ébauche de stratégie a généré 55 000 commentaires : 54 847 particuliers, 51 organisations non gouvernementales, 17 entités gouvernementales et 5 tribus. On a examiné en détail les suggestions et les commentaires formulés, qui ont ensuite été intégrés au document final.

Le partenariat a été codirigé par le FSW, la NOAA (sous l'égide du ministère du Commerce) et le ministère de la Conservation de l'Environnement de l'État de New York (représentant les organismes d'État spécialistes des pêches et de la faune). Un comité directeur intergouvernemental composé de représentants de 15 organismes fédéraux, de cinq organismes d'État spécialistes des pêches et de la faune et de deux commissions intertribales a supervisé l'élaboration de la stratégie, avec l'aide de l'*Association of Fish and Wildlife Agencies* (Association des organismes spécialistes des pêches et de la faune)¹⁴.

- Le Fish and Wildlife Service a mis en œuvre l'*Urban Wildlife Refuge Initiative* (Initiative de refuges fauniques en milieu urbain), initiative à plusieurs volets qui doit permettre à ses programmes de refléter la diversité des perspectives, des valeurs et des cultures aux États-Unis. Cette initiative cherche à rendre les programmes du FSW beaucoup plus pertinents pour des millions d'Américains — dont 80 % vivent dans des villes de diverses tailles —, en leur offrant d'innombrables moyens de participer à la conservation de la faune et à des activités récréatives. Elle est née du programme *Conserving the*

¹³ <www.st.nmfs.noaa.gov/ecosystems/climate/other-resources/nfwp-climate-adaptation-strategy>

¹⁴ <www.noaa.gov/stories/2013/20130326_climate_adaptation_strategy.html. On peut consulter la National Fish, Wildlife and Plants Climate Adaptation Strategy sur le Web, à l'adresse <www.wildlifeadaptationstrategy.gov>

Future du FSW, qui définit une stratégie pour le National Wildlife Refuge System pour les dix années à venir, et au-delà.

L'initiative comprend quatre volets principaux :

- Les *Standards of Excellence for Urban National Wildlife Refuges* (normes d'excellence pour les refuges fauniques nationaux en milieu urbain) offrent de nouvelles options plus efficaces aux Américains vivant en milieu urbain. Ces normes visent les refuges fauniques nationaux situés à moins de 40 km d'une ville d'au moins 250 000 habitants, mais elles peuvent aussi s'appliquer à des refuges servant des collectivités plus rurales.
- On forme des *Urban Wildlife Refuge Partnerships* (partenariats pour des refuges fauniques en milieu urbain) dans les collectivités géographiquement dispersées afin d'étendre la portée des programmes de conservation qu'offre le Service. On a établi huit partenariats de ce type en 2013, et l'on va en former d'autres d'ici 2015.
- Ordre d'un directeur autorisant et encourageant les responsables de tous les programmes du Service à mener, dans les collectivités urbaines, des activités de conservation, du poisson et de la faune et d'éducation et de sensibilisation connexes axées sur la coopération. Les zones visées sont gérées par des partenariats (pas par le Service), et les gens peuvent y pratiquer des activités à l'extérieur qui favorisent la connexion avec les ressources halieutiques et fauniques, ainsi qu'une intégration plus active des gens à leur milieu naturel.
- Toute première « académie urbaine » (*Urban Academy*) destinée aux employés et aux partenaires du *National Conservation Training Center* (Centre national de formation sur la conservation) en Virginie-Occidentale, du 23 au 25 septembre 2013. L'objectif visé consiste à former les employés à propos de la diversité culturelle et de la façon de surmonter les obstacles aux activités récréatives en plein air, et à créer des partenariats qui regrouperont de nouveaux publics cibles, qui seront les nouveaux « acteurs » de la conservation.

Le National Wildlife Refuge System consigne des statistiques à propos des refuges fauniques des zones urbaines, notamment à Denver, Minneapolis, Philadelphie, San Francisco, Detroit et Boston. Plus de 47 millions de personnes visitent ces refuges chaque année¹⁵.

Application des lois et règlements

- L'*U. S. Department of Agriculture* (USDA, ministère de l'Agriculture) et l'EPA ont annoncé la formation d'un partenariat à grande échelle visant à appuyer un programme d'échange de crédits de qualité de l'eau et d'autres approches basées sur les marchés, qui génèrent des avantages pour l'environnement et l'économie. L'échange de crédits de qualité de l'eau constitue une façon peu coûteuse pour les entités réglementées de se conformer aux exigences de l'EPA énoncées dans la *Clean Water Act* (Loi sur la propreté de l'eau), notamment les limites imposées aux effluents (basées sur des normes de qualité de l'eau) dans les permis délivrés dans le cadre du *National Pollutant Discharge Elimination System* (système national d'élimination des rejets de polluants). Cet échange permettra aux entités réglementées d'acheter et d'utiliser des crédits de réduction de la pollution générée par d'autres sources dans les bassins hydrographiques. Les économies réalisées et les autres incitatifs économiques sont les principaux motivateurs pour les parties qui procèdent à ces échanges, lesquels peuvent aussi générer d'autres avantages sur le plan environnemental et économique, par

¹⁵ <www.fws.gov/refuges/>

exemple l'amélioration de la qualité de l'air et de l'habitat de la faune, la capture et le stockage du carbone, et la création de nouveaux revenus et d'emplois dans les régions rurales des États-Unis.

- L'EPA et l'USDA collaborent en vue de mettre en œuvre et de coordonner des politiques et des programmes qui favorisent l'échange de crédits de qualité de l'eau. Le ministère et l'Agence vont déterminer les possibilités de collaboration en vue d'améliorer les programmes d'échange de crédits à l'échelle du pays. Une gestion et une assistance technique axées sur la coopération amélioreront la gestion des ressources et les services publics, et accéléreront la mise en œuvre¹⁶.
- Le service des pêches de la [NOAA a annoncé l'adoption d'un règlement final exigeant de l'United States Navy](#) (Marine américaine) qu'elle prenne des mesures de protection durant les activités de formation et de mise à l'essai dans l'océan Atlantique et le golfe du Mexique, afin de réduire les effets sur les mammifères marins.

La Marine a demandé une autorisation en vertu de la [Marine Mammal Protection Act \(MMPA, Loi sur la protection des mammifères marins\)](#), parce que le bruit produit par un sonar actif, la pression et le bruit générés par la détonation d'explosifs et d'autres activités connexes pourraient avoir une incidence néfaste sur le comportement de certains mammifères marins, ou causer une perte temporaire d'audition ou d'autres blessures à ces mammifères¹⁷.

L'autorisation dont dispose actuellement la Marine arrive à expiration en janvier 2014. La formation et les essais que mène la Marine visent à garantir l'état de préparation des forces navales. En vertu de la MMPA, cette nouvelle autorisation est limitée à cinq ans et prend fin en novembre 2018.

Le service des pêches de la NOAA a récemment déterminé que les effets de ces opérations de la Marine auraient un impact négligeable sur l'ensemble des espèces ou des stocks concernés. Dans l'esprit de cette détermination finale, la NOAA exige que la Marine prenne des mesures d'atténuation et prévoit que, si elles sont suivies à la lettre, les exercices n'entraîneront pas de lésions graves ou de décès chez un grand nombre de mammifères marins. La règle finale autorise un petit nombre de blessures accidentelles causées aux mammifères marins par les sonars, ainsi que par les collisions avec des navires et les explosions.

En vertu de cette autorisation, la Marine va prendre les mesures d'atténuation suivantes pour minimiser les effets sur les mammifères marins :

- Créer des zones d'atténuation des effets sur les mammifères marins autour de chaque navire utilisant un sonar.
- Demander aux observateurs de la Marine de mettre un terme à l'utilisation du sonar s'ils voient des mammifères marins dans les zones d'atténuation désignées.
- Utiliser les zones d'atténuation pour s'assurer que l'on ne fait pas sauter d'explosifs quand des animaux sont détectés à une certaine distance.
- Mettre en œuvre un plan de réponse aux échouements qui inclut une disposition d'interruption de la formation dans certaines circonstances, et permet à la Marine d'offrir des services en nature au service des pêches de la NOAA si l'agence doit mettre en œuvre un plan de réponse et faire enquête après des échouements.

¹⁶ <www.usda.gov/wps/portal/usda/usdamediafb?contentid=2013/12/0226.xml&printable=true>

¹⁷ <www.sciencedaily.com/releases/2009/01/090124122305.htm>

- Prendre des mesures d'atténuation précises à certains moments afin de réduire les effets sur les baleines noires de l'Atlantique Nord.

Ces mesures devraient minimiser les risques de blessures ou de décès, et faire baisser considérablement le nombre de mammifères marins exposés à des niveaux sonores susceptibles d'entraîner une perte auditive temporaire.

De plus, la règle finale inclut un volet de gestion adaptative exigeant que des représentants de la Marine et du service des pêches de la NOAA se rencontrent une fois par an pour discuter des découvertes scientifiques, des activités de recherche-développement de la Marine et des résultats de ses activités de surveillance, afin de déterminer s'il faut modifier les mesures d'atténuation ou de surveillance.

Le service des pêches de la NOAA et la Marine ont élaboré ensemble un plan de surveillance efficace qui fait appel à des spécialistes indépendants qui observent les mammifères marins à partir des navires (et à des observateurs de la Marine), et utilise un système passif de surveillance acoustique pour mieux comprendre la façon dont les mammifères marins réagissent à divers niveaux sonores, et évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation. En outre, le *Comprehensive Monitoring Plan* (plan de surveillance global) intégré élaboré par la Marine (avec l'aide du service des pêches de la NOAA) permettra de mieux prioriser les objectifs de surveillance et de normaliser les méthodes de collecte de données pour l'ensemble des installations de la Marine américaine. La décision finale est affichée en ligne¹⁸.

- Aujourd'hui, le *Department of the Interior* (ministère de l'Intérieur) a annoncé la modification d'un règlement qui permettra au Fish and Wildlife Service de mieux surveiller les impacts à long terme des projets d'énergie renouvelable et d'autres activités sur les aigles sous protection fédérale, et d'agir en conséquence. En plus de ces changements immédiats, le Service poursuivra son examen approfondi de tous les règlements délivrant des permis liés aux aigles, afin de déterminer s'il faut apporter d'autres modifications pour en améliorer l'efficacité et l'efficience. Le règlement révisé, résultat d'une participation active des intervenants et des nombreux commentaires du public, porte à 30 ans la durée maximale du permis, avec processus d'examen quinquennal pour toute la durée du permis. Seuls les demandeurs qui s'engagent à prendre des mesures de gestion adaptative pour veiller à la préservation des aigles pourront espérer obtenir un permis de plus de cinq ans. Toute mesure supplémentaire de ce type, qui serait mise en œuvre si la surveillance révèle que les conditions du permis n'offrent pas une protection suffisante, sera négociée avec le titulaire de permis et stipulée dans les conditions du permis. On surveillera de près tous les permis afin de garantir que le nombre de prises autorisées n'est pas dépassé et qu'il existe des mesures de conservation efficaces applicables pendant toute la durée du permis. Les mesures prises aujourd'hui vont renforcer la transparence et la responsabilisation en mettant à la disposition du public les rapports annuels et les statistiques quinquennales sur le nombre d'aigles décédés. Par ailleurs, le règlement révisé va faire augmenter les frais imposés pour le traitement des demandes de permis liés à des programmes, afin de tenir compte des coûts réels qu'assume le Service pour prendre des mesures de conservation adaptatives et surveiller l'efficacité des conditions des permis. De plus, les permis seront désormais transférables aux nouveaux responsables de projet, à condition que ces derniers soient qualifiés et s'engagent à respecter les conditions du permis¹⁹.

Futurs plans de mise en œuvre de l'Accord

¹⁸ www.noaanews.noaa.gov/stories2013/20131114_mmpa.html

¹⁹ <www.fws.gov/pacific/eagle/all_about_eagles/laws_and_regulations.html>

- Les *Climate Science Centers* (centres scientifiques sur le climat) du Department of the Interior allouent près de 7 millions de dollars à des universités et à d'autres partenaires pour qu'ils mènent des recherches dans le cadre du [Climate Action Plan](#) du président Obama, en vue de réduire la pollution par le carbone, de passer à des sources d'énergie propres et de commencer à préparer nos collectivités aux impacts des changements climatiques. La cinquantaine d'études menées à l'aide des fonds alloués durant l'année financière 2013 porteront sur l'incidence qu'auront les changements climatiques sur les ressources naturelles, et sur les mesures de gestion qu'on peut prendre pour contrebalancer ces impacts. Les études serviront de guides aux gestionnaires des parcs, des refuges et d'autres ressources naturelles et culturelles qui planifieront la façon d'aider les espèces et les écosystèmes à s'adapter aux changements climatiques. Chacun des huit Climate Science Centers (CSC) du ministère a travaillé avec les États, les tribus, les organismes fédéraux, les [Landscape Conservation Cooperatives](#) (LCC, coopératives de conservation du paysage), les universités appuyant les CSC et d'autres partenaires régionaux afin de déterminer les problèmes de gestion les plus criants qui nécessitent une analyse scientifique, et de demander, puis de sélectionner des projets de recherche. Les huit CSC forment un réseau national et sont coordonnés par le [National Climate Change and Wildlife Science Center \(Centre scientifique national sur les changements climatiques et la faune\)](#), situé au siège de l'USGS. On a créé les CSC et les LCC dans le cadre de la stratégie du ministère de l'Intérieur visant à [examiner](#) les impacts des changements climatiques sur les eaux, les terres et d'autres ressources naturelles et culturelles des États-Unis. Les CSC et les LCC évaluent ensemble les impacts des changements climatiques et d'autres facteurs stressants pour les paysages qui dépassent généralement les frontières de n'importe quel refuge faunique national, parc national ou service du *Bureau of Land Management* (Bureau de la gestion des terres), et définiront des stratégies garantissant que les ressources réparties entre les divers paysages sont résilientes dans le contexte des changements climatiques²⁰.
- La NOAA a accordé 27,2 millions de dollars à l'appui des actuels efforts d'observation des océans, régions côtières et Grands Lacs critiques, et de l'élaboration de technologies novatrices de détection marine, en vue de permettre une meilleure compréhension de l'environnement côtier et marin. Ces fonds proviennent de l'[Integrated Ocean Observing System](#) (IOOS^{MD}, système intégré d'observation des océans) américain, d'autres organismes fédéraux et des programmes de la NOAA. Les subventions incluent la somme de 2,9 millions de dollars allouée à des projets de détection marine innovateurs, visant à améliorer notre compréhension de l'environnement côtier et marin. En plus de ces projets, lancés cette année, l'IOOS a injecté 24,3 millions de dollars à l'appui des efforts visant à protéger les zones côtières, les océans et les Grands Lacs critiques. Dans le cadre de ces efforts, les responsables de l'IOOS et la NASA vont continuer à financer ensemble, à raison de 250 000\$ par an, les projets qui visent à améliorer les données satellitaires sur la température de surface des mers à l'aide de capteurs existants ou nouveaux, à produire un ensemble mixte de données sur ces températures de surface issues d'ensembles de données américaines et internationales, et à cibler ces produits en vue d'une utilisation par l'IOOS sur les côtes et à l'échelle régionale.
- Le président Obama a demandé qu'on alloue 1,6 milliard de dollars au Fish and Wildlife Service pour l'exercice 2014, soit 76,4 millions de plus qu'en 2012, afin de financer les besoins hautement prioritaires de l'organisme. Ce budget inclut aussi près de 1,2 milliard issus de crédits permanents, dont la majeure partie sera versée directement aux États à l'appui de la conservation du poisson et de la faune et des activités récréatives de plein air. La demande destinée au budget 2014 du Service indique les coûts liés à un certain nombre de domaines, en définissant les possibilités d'économies

²⁰ <www.doi.gov/news/pressreleases/interior-announces-funding-for-new-scientific-studies-as-part-of-president-obamas-climate-action-plan>

administratives et de réduction de programmes, ainsi que d'autres économies, et en proposant certaines augmentations. Voici les domaines précis visés par la proposition budgétaire²¹:

Les grands espaces des États-Unis

New Energy Frontier

Conservation des paysages dans un esprit de coopération

Réseau national de refuges fauniques

Application de la loi

Espèces en voie de disparition

Conservation du poisson et d'autres espèces aquatiques

Remise en état des écosystèmes

Oiseaux migrateurs

Affaires internationales

Conclusion

L'année civile 2013 a été une autre année exceptionnelle pour les États-Unis en ce qui concerne le respect de nos obligations en vertu de l'*Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement* (ANACDE). Les succès obtenus (application de nos lois environnementales et mise en place des protections connexes, augmentation du niveau de protection de l'environnement, recherche des technologies permettant de mieux comprendre notre environnement, et investissement dans l'infrastructure et les stratégies permettant de lutter contre les changements climatiques) ont été encourageants. En outre, l'élaboration de projets d'énergie propre, le financement des réseaux de surveillance et les ententes interorganismes visant à s'attaquer à la pollution et à la gestion de déchets indiquent clairement que les organismes fédéraux américains adoptent une approche globale de la gestion environnementale. Durant les années à venir, nous allons chercher à élargir le dialogue entre organismes à propos de l'environnement nord-américain. Nous respectons les engagements pris en vertu de l'ANACDE, et continuerons à chercher de nouveaux moyens de protéger et d'améliorer encore plus notre environnement.

²¹ <www.fws.gov/home/newsroom/presidentrequestsFY2014.html>

Rapport financier 2013

| Commission de coopération environnementale | | | | | | | |
|---|--|----------------|----------------|--------------|---------------|--|--|
| Rapport financier en date du 31 décembre 2013 | | | | | | | |
| (montants présentés en milliers de dollars canadiens) | | | | | | | |
| DESCRIPTION | | | | | | | |
| | | Budget 2013 | Résultats | Différence | % | | |
| RECETTES | | | | | | | |
| Contributions des Parties (\$ 9,000 US au taux de change 1.) | | 9,000.0 | 9,000.0 | 0.0 | | | |
| Contirbution supplémentaire du Mexique 2013 | | 102.5 | 102.5 | 0.0 | | | |
| Intérêts | | 0.0 | 15.6 | 15.6 | | | |
| Gain sur échange | | 0.0 | 452.1 | 452.1 | | | |
| Autres revenus | | 0.0 | 79.8 | 79.8 | | | |
| REVENU TOTAL | | 9,102.5 | 9,650.1 | 547.6 | 6.02% | | |
| DÉPENSES | | | | | | | |
| Programme de travail concerté | | | | | | | |
| Projets | | 2,665.0 | 1,961.0 | 704.0 | 26.42% | | |
| Salaires, avantages sociaux et perfectionnement professionnel (programme de travail) | | 1,278.1 | 1,333.2 | (55.1) | -4.31% | | |
| Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE) | | 600.0 | 600.0 | 0.0 | 0.00% | | |
| Suivi des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord (projet de RRTP nord-américain) | | 35.0 | 25.3 | 9.7 | 27.83% | | |
| Bureau de liaison du Mexique | | 216.7 | 204.7 | 12.0 | 5.52% | | |
| Gestion de l'information environnementale de la CCE | | 57.8 | 51.8 | 6.1 | 10.50% | | |
| Surveillance, évaluation et établissement de rapports | | 56.8 | 52.9 | 3.9 | 6.92% | | |
| | | 4,909.4 | 4,228.8 | 680.6 | 13.86% | | |
| Rapport du Secrétariat (article 13) | | 7.5 | 6.3 | 1.2 | 15.63% | | |
| Communications sur les questions d'application (articles 14 et 15) | | 717.9 | 693.9 | 24.0 | 3.34% | | |
| Soutien au Conseil | | 353.8 | 348.2 | 5.6 | 1.58% | | |
| Soutien au CCPM | | 454.3 | 457.5 | (3.2) | -0.70% | | |
| Soutien en matière de communications stratégiques | | 722.4 | 658.2 | 64.2 | 8.88% | | |
| Administration et gestion | | | | | | | |
| Bureau du directeur exécutif | | 63.4 | 42.7 | 20.7 | 32.61% | | |
| Soutien administratif externe (assurances, vérification, et affaires fiscales, bancaires et juridiques) | | 204.9 | 195.1 | 9.8 | 4.80% | | |
| Réinstallation, orientation et recrutement | | 67.0 | 48.1 | 18.9 | 28.26% | | |
| Dépenses d'exploitation (télécommunications, loyer, matériel et fournitures de bureau) | | 686.3 | 694.6 | (8.3) | -1.20% | | |
| Salaires, administration, gestion et perfectionnement professionnel | | 915.6 | 908.6 | 7.0 | 0.76% | | |
| | | 1,937.2 | 1,889.0 | 48.2 | 2.49% | | |
| DÉPENSES TOTALES | | 9,102.5 | 8,282.0 | 820.5 | 9.01% | | |